

19
Jours
d'activisme
1-19
Novembre



NOUVELLE CAMPAGNE 1-19 NOVEMBRE 2011
19 Jours d'activisme pour la prévention
des abus et de la violence envers les en-
fants et les jeunes prenant fin lors de la
JOURNÉE MONDIALE - 19 NOVEMBRE

19
Nov.
2011

Appel à l'Action 2011 pour les organisations membres de la coalition WWSF et les partenaires de la société civile, oeuvrant à la création d'une culture de prévention en utilisant notamment l'Etude du Secrétaire Générale de l'ONU sur la violence contre les enfants et le Guide WWSF « La prévention est la clé ! » comme ressources.

Lancement mai 2011

«Aucune violence contre les enfants n'est justifiable et toute violence contre les enfants est évitable.»

- Prof. Paulo Pinheiro



Table des matières

Messages de soutien	4
Poster 2011.....	5
Introduction.....	6
Historique et mission de la WWSF	6
Section Enfants-Jeunesse WWSF - Aperçu	7
Pourquoi 19 Jours d'activisme.....	8
Qu'est-ce que la campagne 19 Jours.....	8
Objectifs de la campagne 19 Jours	8
Quels sont les 19 thèmes de la campagne.....	8
Définition d'un enfant.....	9
Définition d'un abus envers les enfants	10
Définition de la prévention.....	10
Comment créer une coalition ?	11
Qu'est ce que l'étude du Secrétaire Général sur la violence envers les enfants et comment la promouvoir	12
19 Thèmes : Définitions, Faits et Ressources.....	16
1. Châtiments corporels - thème principal de la campagne 2011	16
2. Abus Sexuels	21
3. Brimades	21
4. Négligence.....	22
5. Le travail des enfants.....	22
6. Enfants soldats	23
7. Vente d'enfants.....	24
8. Prostitution des enfants	24
9. Pornographie mettant en scène des enfants.....	25
10. Traite des enfants.....	25
11. Tourisme sexuel impliquant des enfants	26
12. Pratiques traditionnelles néfastes	27
13. Enfants en situation de rue	28
14. Infections sexuellement transmissibles	29
15. Consommation de stupéfiants	29
16. Faim/malnutrition	30
17. Internet	31
18. Télévision, publicité et films	32
19. Jeux vidéos et téléphones portables	32
Planifier une activité/un événement.....	34
Choisir un thème	34
Planification	34
1. Sensibilisation.....	34
2. E-activisme	35



3. Développer la capacité d'action.....	35
4. Honorer et impliquer de nouveaux partenaires	35
5. Collecte de fonds.....	36
6. Organiser des concerts	36
7. Activités politiques	36
8. Journées phares	37
Campagne de publicité pour votre/vos événement(s).....	39
Comment faire de la publicité.....	39
Relations avec les médias	39
Quelques directives lorsque que vous contactez les médias.....	39
Organisation d'une conférence de presse	39
Comment répondre aux questions des médias ?	40
Collecte de fonds	41
Collecte de fond au niveau local	41
Traçabilité des fonds reçus.....	41
Suggestions de ressources électroniques.....	41
Conseils et ressources pour lever des fonds	41
Ressources.....	42
I) Ressources générales	42
II) Ressources pour chacun des 19 thèmes	43
1. Châtiments corporels.....	43
2. Abus sexuels.....	44
3. Brimades.....	45
4. Négligences.....	45
5. Travail des enfants	46
6. Enfants soldats.....	46
7. Vente d'enfants.....	47
8. Prostitution des enfants.....	47
9. Pornographie mettant en scène des enfants	48
10. Traite des enfants	48
11. Tourisme sexuel impliquant des enfants.....	49
12. Pratiques traditionnelles néfastes	50
13. Enfants en situation de rue.....	50
14. Infections sexuellement transmissibles	51
15. Consommation de stupéfiants.....	52
16. Faim/Malnutrition.....	52
17. Internet.....	52
18. Télévision, publicité et films.....	53
19. Jeux vidéos et téléphones portables.....	54
Rapport et questionnaire	55

19

Jours d'activisme Prévention abus et violence envers Enfants/Jeunes

1-19 novembre



Messages de soutien

Soutien reçu pour la campagne WWSF et la Journée Mondiale pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes - 19 novembre (2000-2010)

Marta Santos País, Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants • Prof. Yanghee Lee, Présidente du Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant • Jean Zermatten, Membre du Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, Directeur de l'Institut international des droits de l'enfant • Sa Majesté la Reine Rania Al-Abdullah de Jordanie • Desmond Tutu, Archevêque Emérite et Prix Nobel de la Paix • Samuel Kobia, Secrétaire Général du Conseil Oecuménique des Eglises • Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme • Prof. Jaap E. Doek, ancien Président du Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant • Prof. Paulo S. Pinheiro, Expert Indépendant pour l'Etude de l'ONU sur la violence contre les enfants • Vernor Muñoz Villalobos, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation • Juan Miguel Petit, ancien Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant des enfants • Conseil d'Etat et administratif de la République et du Canton de Genève in corpore, parmi d'autres.

Lancement de la campagne « 19 Jours d'activisme pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes 1-19 novembre 2011 »



19

Jours d'activisme Prévention abus et violence envers Enfants/Jeunes

1-19 novembre



Poster 2011

Journée Mondiale pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes

&

Annnonce de « la campagne mondiale 19 Jours d'activisme 1-19 novembre »

(Version finale A4 à télécharger sur Internet sur www.woman.ch (en 4 langues))

19
Nov.
2011

**JOURNÉE MONDIALE
DE PRÉVENTION
DES ABUS/VIOLENCES
ENVERS LES ENFANTS©**

✓ **19 JOURS D'ACTIVISME 1-19 NOVEMBRE**

**19 Days
PREVENTION**

**19 Jours
PRÉVENTION**

**19 Días
PREVENCIÓN**

**19 Tage
VORBEUGUNG**

Global campaign organizer:
Women's World Summit Foundation-WWSF

WWSF
11 Avenue de la Paix
1202 Geneva / Switzerland
Tel: +41 22 738 66 19
wdpca@wssf.ch
www.woman.ch

Word Day Prevention Child Abuse
**Día Mundial Prevención del Abuso
/violencia contra los Niños**
**Welttag Vorbeugung von Kindes-
Missbrauch und Gewalt**

Espace disponible pour annoncer votre événement

19

Jours d'activisme Prévention abus et violence envers Enfants/Jeunes

1-19 novembre



Introduction

Ce Kit de prévention « 19 Jours d'activisme pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes » a été publié par la Fondation Sommet Mondial des Femmes (WWSF) avec le soutien d'une équipe de stagiaires et de consultants de la section Enfants-Jeunesse, sous la supervision de la directrice exécutive et avec l'encouragement de nos partenaires et sponsors. Nous leur sommes reconnaissants pour leur contribution.

Après 10 années durant lesquelles nous avons fait campagne afin de commémorer chaque année la Journée Mondiale pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes - 19 novembre, et afin de mettre sur pied une coalition d'acteurs et de partenaires internationale, il est temps d'étendre notre travail de sensibilisation et son impact en lançant la campagne 19 Jours d'activisme 1-19 novembre.

Avant de vous présenter la **nouvelle campagne mondiale 19 Jours d'activisme 1 - 19 novembre**, nous aimerions saisir cette opportunité pour remercier les nombreuses organisations membres de la coalition de la WWSF qui, depuis plus de 10 ans, participent à l'organisation d'événements et d'activités pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes à travers le monde. Votre créativité et votre esprit d'innovation nous ont beaucoup enrichis. Mille mercis à vous tous pour votre collaboration, votre partenariat et pour les nouvelles que vous nous avez régulièrement fait parvenir. Nous sommes tous unis dans notre effort pour une meilleure prévention et espérons que vous resterez en contact, affilié à la coalition et engagé sur le long terme.

Les abus et la violence envers les enfants et les jeunes continuent à être, pour des millions d'enfants, une réalité quotidienne que ce soit à la maison, à l'école, dans les institutions ou au sein de leur communauté. En participant à la **nouvelle campagne 19 Jours d'activisme 1 - 19 novembre**, vous continuerez à contribuer à l'émergence d'une culture mondiale de prévention ayant pour but ultime d'éliminer toutes formes d'abus ou de violence envers les enfants et les jeunes - *'une idée dont il est temps de se préoccuper.'*

Historique et mission de la WWSF

Pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas familiers avec la WWSF et ses programmes, nous sommes une Fondation suisse, internationale, à but non lucratif, non gouvernementale, laïque dotée d'un statut consultatif auprès des Nations Unies (ECOSOC, FNUAP et DPI), basée à Genève. Avec nos initiatives, nos campagnes et nos prix, nous œuvrons pour la mise en application des droits de la Femme et de l'enfant à travers deux sections distinctes (*tout est publié sur Internet <http://www.woman.ch>*)

Cela fait 10 ans que nous effectuons une campagne annuelle pour célébrer la Journée Mondiale de prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes - 19 novembre. Pour ce faire, nous avons créé une importante coalition internationale, composée d'acteurs et de partenaires pour la prévention des abus envers les enfants. Il est à présent temps d'étendre notre réseau et d'introduire la nouvelle campagne **WWSF 19 Jours d'activisme 1 - 19 novembre**.



Section Enfants-Jeunesse WWSF - Aperçu

En 2000, la WWSF a lancé « La Journée Mondiale pour la prévention des abus envers les enfants - 19 novembre » ce qui a suscité une coalition de près de 1000 organisations dans 140 pays qui, à travers des activités et des événements, aident à privilégier la prévention comme instrument de protection.

En 2004, nous avons lancé le « **Prix pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants** » afin d'accroître la capacité d'agir de certains de nos partenaires

En 2008, nous avons publié le Guide WWSF « La prévention est la clé » - un guide pour les ONGs et les citoyens désireux d'agir

En 2010, nous avons créé un site Internet "**YouthEngage.com**" afin de mobiliser les jeunes à devenir des acteurs de prévention

En 2011, nous avons lancé la campagne annuelle **19 Jours d'activisme (1-19 novembre)** afin de susciter un engagement plus accru tout en mettant en place des activités pour une meilleure prévention et afin de mobiliser les ONGs et les citoyens de chaque pays.

Quelques faits et statistiques (Sources de l'ONU)

- Chaque année, environ 150 millions de filles et 73 millions de garçons dans le monde sont violés et/ou sont victimes de violences sexuelles. Ces violences sont en général perpétrées par le cercle familial
- On estime qu'entre 133 et 275 millions d'enfants ont été témoins de violences domestiques. Les enfants de toutes les régions se sont plaints des maltraitements psychologiques et physiques que leur font subir leurs parents et les personnes qui s'occupent d'eux
- Les châtiments corporels qui consistent à battre et/ou donner des coups de bâton, représentent une pratique courante dans les écoles dans de nombreux pays. C'est la raison principale pour laquelle les enfants sont incités à abandonner l'école
- Entre 20 et 65 pour cent des enfants en âge d'être scolarisés disent avoir été victimes d'intimidation verbale ou physique
- 126 millions d'enfants sont impliqués dans des travaux dangereux. Ils subissent souvent des coups, des humiliations et des violences sexuelles par leurs employeurs
- 80 à 100 millions de filles ont « disparu » de la population mondiale. Elles sont victimes d'infanticide féminin, de malnutrition et de négligence.
- 1,2 million d'enfants seraient victimes de la traite chaque année
- Les enfants placés dans des institutions - que ce soit dans des orphelinats ou des centres de détention - sont particulièrement exposés aux violences commises par les travailleurs sociaux: isolement, harcèlement, torture, viol
- La majorité des actes de violence contre les enfants sont perpétrés par des personnes qui font partie de leur vie: parents, enseignants, camarades de classe, des employeurs de centre de jeunesse. Seul 29 États ont prohibé le recours à la violence envers les enfants, ce qui laisse une grande majorité d'entre eux sans protection juridique adéquate.



Pourquoi 19 Jours d'activisme

Parce que les abus et la violence envers les enfants et les jeunes continuent d'être un phénomène mondial qui viole les droits des enfants, empêche leur bon développement et qui a lieu dans tous les milieux, depuis la maison jusqu'au système judiciaire. Le « Kit WWSF de prévention » vise à accroître la capacité d'action des organisations, des institutions, des groupes locaux et confessionnels, des écoles, des centres communautaires, des médias, des familles et des citoyens.

Qu'est-ce que la campagne 19 Jours

C'est une coalition de divers partenaires et organisations, jeunes y compris, dont le travail concerne au moins un ou plusieurs des 19 abus mentionnés ci-dessous. Son but est de transformer la société ainsi que de mobiliser des acteurs de prévention, afin de susciter une prise de conscience et un soutien de l'opinion publique au niveau national, régional et/ou international.

Objectifs de la campagne 19 Jours

En mettant l'accent sur la prévention de différents types d'abus et de violence envers les enfants et les jeunes pendant 19 jours, cette campagne vise à attirer l'attention sur ce fléau et ses multiples facettes afin de susciter suffisamment d'intérêt de la part des acteurs de terrain et un soutien de l'opinion publique et des gouvernements en vue d'améliorer les mesures de prévention et de protection.

Quels sont les 19 thèmes de la campagne

Bien qu'il existe d'autres formes d'abus et de violence, la WWSF a sélectionné les 19 thèmes suivants et a mis l'accent sur **les châtiments corporels en tant que thème principal pour la campagne 2011.**

1. Châtiments corporels
2. Abus sexuels
3. Brimades
4. Négligence
5. Travail des enfants
6. Enfants soldats
7. Vente d'enfants
8. Prostitution des enfants
9. Pornographie mettant en scène des enfants
10. Traite des enfants
11. Tourisme sexuel impliquant des enfants
12. Pratiques traditionnelles néfastes
13. Enfants en situation de rue
14. Infections sexuellement transmissibles
15. Consommation de stupéfiants
16. Faim et malnutrition
17. Internet
18. Télévision, publicité et films
19. Jeux vidéos et téléphones portables



Cette campagne vise aussi à **rappeler aux gouvernements** ayant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant leurs obligations telles qu'énoncées particulièrement dans les articles 19, 34, 35 et 36. Elle privilégie également la prévention qui est une des 12 recommandations de L'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants <http://www.unviolencestudy.org/>

Article 19:

1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

Article 34:

Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les Etats prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher : □

- a) Que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;
- b) Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales
- c) Que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique

Article 35:

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Article 36:

Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être.

Définition d'un enfant

Selon la Convention relative aux droits de l'enfant un enfant est « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. »



Définition d'un abus envers les enfants

L'abus envers les enfants constitue toute forme de maltraitance physique ou émotionnelle, d'abus sexuel, de négligence ou d'exploitation à des fins commerciales, pouvant nuire à la santé de l'enfant, à sa survie, à son développement et à sa dignité, exercé par une personne qui en est responsable, qui a autorité sur lui, ou en qui il devrait pouvoir avoir confiance. (OMS, 1999)

L'abus se produit dans tous les milieux: dans les foyers et les familles, les écoles, les institutions chargées de la protection de l'enfance et les systèmes judiciaires, le lieu de travail et la communauté. L'abus a non seulement de graves conséquences sur la survie et sur le développement de l'enfant, mais aussi des conséquences sociales sur la famille, la communauté et la nation. (Rapport mondial sur la violence contre les enfants)



http://www.childprotection.gov.lk/posters/large/CHILD_ABUSE_ENGLISH.jpg

Définition de la prévention

La prévention est la clé ! C'est le moyen le plus efficace de protéger un enfant contre les abus. La prévention contribue à créer une culture de non-violence. Elle consiste à établir des directives et des comportements adaptés réduisant les possibilités d'agressions. Elle devrait pouvoir être appliquée grâce à des politiques sociales voire des politiques plus générales impliquant les organisations, les groupes sociaux, les familles, les écoles et les professionnels.



« Bien qu'il n'y ait aucun doute sur le besoin d'assister les victimes [d'abus et de violences] et de garantir leur sécurité, la priorité devrait toujours être donnée à des mesures préventives. » (OMS 2006)

La **prévention est une vaste discipline**. Son but premier est de créer un environnement qui :

- **Remet en cause** les normes sociales tolérant l'abus et la violence
- **Améliore** la capacité de chacun à construire des foyers, des lieux de travail et des communautés plus sûrs pour nos enfants.

On distingue généralement trois niveaux de prévention : **primaire, secondaire et tertiaire**.

La prévention primaire vise la population dans son ensemble. Il s'agit d'actions de sensibilisation sur les abus telles que des campagnes médiatiques destinées aux enfants et aux adultes. Exemple : des publicités encourageant des approches positives d'éducation et/ou des programmes d'éducation centrés sur le développement de l'enfant (*Child Welfare Information Gateway*).

La prévention secondaire vise les catégories « à risque » de la population. Il s'agit d'actions centrées sur « des tranches précises de la population infantile considérées comme étant davantage susceptibles d'être abusées et des tranches précises de la population adulte considérées comme étant davantage susceptibles d'abuser ». Exemple : les services d'aide aux jeunes parents (*Australian Institute of Criminology Journal, Octobre 2000 - en anglais*).

La prévention tertiaire vise les familles au sein desquelles l'abus s'est déjà produit. Il s'agit d'actions cherchant à réduire les conséquences négatives de l'abus et à prévenir leur récurrence comme par exemple des services de soutien psychologique pour les enfants et les familles touchées par les abus et/ou des programmes pour les parents/mentors avec des familles dans lesquelles il n'y a pas d'abus (*Child Welfare Information Gateway*).

Nous avons tous un rôle à jouer, en tant que responsables politiques, législateurs, membres actifs de la société civile, en tant que travailleurs ou encore membres de familles et de communautés.

- **Pour les responsables politiques et les législateurs**, ceci impliquerait le développement d'un cadre légal et politique interdisant toute forme d'abus et de violence contre les enfants.
- **Pour la société civile**, ceci impliquerait de faire du lobbying auprès des gouvernements pour qu'ils se penchent sur les causes sous-jacentes des abus dans leurs politiques et programmes et attribuent des ressources adaptées à la prévention.
- **Pour les citoyens**, ceci impliquerait l'amélioration des connaissances et compétences en la matière afin que nous soyons capables de mieux prévenir les abus dans nos vies quotidiennes.

Comment créer une coalition ?

Les coalitions commencent autour d'un intérêt commun partagé par différents groupes, organisations, institutions et/ou individus qui s'unissent afin d'atteindre certains objectifs liés à leur cause. Les



acteurs d'une coalition peuvent être homogènes, tous dévoués à la même cause ou avoir différents engagements; cependant, tous reconnaissent que la coalition est liée à l'un de leurs intérêts.

Certaines personnes n'appartenant à aucun groupe formel ou à aucune coalition mais ayant un intérêt pour un thème particulier, seront informés des activités de la coalition par vos annonces dans les médias, notamment des articles ou grâce à des commentateurs qui considèrent la prévention comme une nécessité.

A mesure qu'une véritable prise de conscience est observée, des artistes peuvent être invités et même amenés à parler de la campagne 19 Jours à travers l'art (films, théâtre, littérature, dessin, etc.), afin de promouvoir et d'approfondir une vision plus universelle des droits de l'enfant et montrer qu'il est de notre responsabilité d'améliorer les mesures de prévention des abus et de la violence et de prendre position pour le droit à la dignité et à la paix.

Certaines organisations et personnes auront des intérêts communs. Dès lors, une collaboration et des stratégies émergeront naturellement sans avoir besoin de l'égide d'une organisation en particulier. Cependant, un comité national de direction pourrait devenir nécessaire. Celui-ci se mettrait à disposition des personnes travaillant à plein temps et des dirigeants de circonscriptions, de coalitions et de réseaux. Ces derniers collaboreraient alors à l'organisation d'activités grâce à des données concrètes et leurs contacts. Un tel comité permettrait de grandement faciliter le travail en réseau entre différents groupes.

Qu'est ce que l'étude du Secrétaire Général sur la violence envers les enfants et comment la promouvoir

Introduction



L'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants est une initiative mondiale visant à brosser un portrait détaillé de la nature, de l'ampleur et des causes de ce phénomène et à proposer des recommandations claires pour prévenir la violence et y répondre. C'est la première fois que l'on tente de documenter ce phénomène dans le monde entier et de déterminer ce qu'il faut faire pour y mettre un terme. (<http://www.unviolencestudy.org/>)

L'étude du Secrétaire Général sur la violence envers les enfants est un vibrant Appel à l'Action destiné à tous les secteurs de la société et notamment aux groupes de la société civile qui ont un rôle à jouer dans la création et la mise en application de mesures de prévention.



Selon l'étude du Secrétaire Général sur la violence envers les enfants « aucune violence à l'encontre des enfants ne peut se justifier. Les enfants ne doivent jamais bénéficier d'une protection moindre que les adultes... Mais la participation d'autres acteurs nationaux régionaux et internationaux est essentielle pour aider l'Etat à accomplir sa tâche. Il s'agit notamment des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, y compris des institutions nationales des droits de l'Homme, des organismes professionnels tels qu'associations de médecins et d'infirmiers, des associations locales, des éducateurs, des parents et des enfants... »

« Toute société, quel que soit son acquis culturel, économique ou social, peut et doit mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. Cela ne signifie pas seulement en sanctionnant les auteurs, mais aussi transformer la mentalité des sociétés et les conditions économiques et sociales sous-jacentes qui sont associées à la violence. » (ONU-AG, Rapport A/61/299, 2006)

Les conclusions, les recommandations et les publications de l'Etude ont besoin d'une plus grande dissémination ainsi que d'être mises en application. L'Etude existe également dans des langues non officielles des Nations Unies comme l'allemand, l'italien, le portugais et le turque pour n'en nommer que quelques unes.

(http://www.regjeringen.no/mobil/nb/dep/ud/kampanjer/refleks/innspill/menneskerettigheter/children_violence.html?id=535376)

Les 12 recommandations générales de l'Etude

1. Renforcer l'engagement et les actions aux niveaux national et local
2. Interdire toute violence à l'encontre des enfants
3. **Privilégier la prévention**
4. Promouvoir les valeurs non violentes et sensibiliser
5. Améliorer les aptitudes de tous ceux qui travaillent avec et pour les enfants
6. Assurer des services de réadaptation et de réinsertion sociale
7. Assurer la participation des enfants
8. Créer des systèmes et des services de notification adaptés aux enfants
9. Établir l'obligation de répondre de ses actes et mettre fin à l'impunité
10. S'attaquer aux aspects sexuels de la violence à l'encontre des enfants
11. Élaborer et appliquer des mécanismes systématiques de collecte de données et de recherche
12. Renforcer l'engagement international



Comment faire pour promouvoir l'Etude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants

Faites du lobbying auprès des gouvernements pour la mise en application des 12 recommandations contenues dans l'étude du Secrétaire Général sur la violence envers les enfants (<http://www.unviolencestudy.org/>). En particulier la recommandation numéro 3: privilégier la prévention.

Accélérer le développement d'un soutien des acteurs de terrain pour la Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU sur la Violence envers les Enfants (RSSG), **Marta Santos Pais** afin qu'elle accomplisse son mandat:



- a) promouvoir la ratification universelle des protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant
- b) mener une enquête mondiale afin d'évaluer les progrès dans la prévention de la violence
- c) S'atteler à la violence dans le contexte de l'éducation et de l'administration de la justice (srsg.violenceagainstchildren.org)

Le rôle du RSSG est de promouvoir la prévention et l'élimination de toutes formes de violence envers les enfants. Cette personne établit des relations entre différents acteurs et encourage le développement d'activités dans différentes régions, secteurs et milieux où la violence envers les enfants peut se produire. Le but est de mobiliser les acteurs et de susciter le soutien politique pour maintenir une dynamique et générer un intérêt renouvelé sur les effets néfastes de la violence envers les enfants. Finalement, elle consacre aussi une partie de son travail à promouvoir un changement dans les comportements de la société et à accomplir des progrès entre temps.

Ratification universelle: Où en sommes-nous?

Convention relative aux Droits de l'enfant

- 193 Etats ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

- 142 Etats l'ont ratifié ou y ont adhéré
- 25 Etats l'ont signé, mais ne l'ont pas ratifié
- 26 Etats ne l'ont ni signé ni ratifié

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés

- 139 Etats l'ont ratifié ou y ont adhéré
- 24 Etats l'ont signé, mais ne l'ont pas ratifié
- 30 Etats ne l'ont ni signé ni ratifié



Faites du lobbying auprès de votre gouvernement pour qu'il ratifie les deux Protocoles Facultatifs et se joigne à la campagne pour leur ratification universelle d'ici 2012 (s'ils ne l'ont pas déjà fait)

(Source: Joint UN Document, *Optional Protocols to the CRC (OPSC and OPAC) 2010-2012*)

1. Ce que vous pouvez faire pour le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

Encourager:

- La protection des enfants, en particulier des plus vulnérables, contre toutes les formes d'exploitation sexuelle
- Des initiatives visant à renforcer les capacités des professionnels travaillant avec et pour des enfants afin de prévenir et de se pencher sur toutes les formes d'exploitation sexuelle
- La coopération internationale et l'assistance mutuelle pour la mise en application de ce protocole facultatif

Garantir :

- Une interdiction légale de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants ainsi qu'une criminalisation de toutes les formes d'exploitation sexuelle sur des personnes âgées de moins de 18 ans
- Une protection des droits des enfants victimes et témoins qui devraient être exemptés de poursuites et d'arrestation
- L'établissement d'une juridiction extraterritoriale sur les infractions mentionnées dans ce Protocole facultatif
-

2. Ce que vous pouvez faire pour le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés

Encourager:

- La ratification de ce Protocole facultatif, y compris par des pays n'étant pas touchés par des conflits armés
- La protection des enfants, en particulier des plus vulnérables, contre les recrutements et l'impact des conflits armés
- La sensibilisation sur le fait que des enfants sont enrôlés dans des forces et groupes armés ce qui les privent de leurs droits et d'une enfance convenable

Garantir :

- Qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne prenne directement part aux hostilités
- Qu'il y ait une pénalisation du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des forces armées et des groupes prenant part à des hostilités, afin de fixer l'âge minimum à 18 ans
- Qu'il y ait une protection des droits des enfants victimes et témoins associés aux forces et groupes armés

Pour plus d'information et de ressources

- <http://www2.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm>
- <http://www2.ohchr.org/french/law/crc-conflict.htm>
- http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/optional_protocol_eng.pdf
- http://www.unicef.org/publications/index_19025.html



Liens vers les agences de l'ONU (voir page 38)

19 Thèmes : Définitions, Faits et Ressources

Vous trouvez ci-dessous une brève description des 19 types d'abus sélectionnés, leur définition ainsi que quelques faits. Souvenez-vous que le but de la campagne 19 Jours est la mise en application de certaines idées concrètes et pratiques d'actions qui ont été développées et présentées dans le Guide WWSF « La prévention est la clé! ». Ce manuel, publié en 2008, pour les ONG et les citoyens désireux d'agir, inclut également des idées d'action pour les jeunes. (Une version révisée du Guide 2011 est disponible en ligne sur www.woman.ch)

Bien que nous vous proposons une grande variété de thèmes à explorer durant la période de 19 jours d'activisme, le thème principal de la campagne de cette année sera : « Mettre fin aux châtimements corporels », sujet bien trop souvent ignoré par les gouvernements et certaines personnes. Il est urgent de se mobiliser contre ce problème et de s'unir au niveau mondial pour le prévenir.

1. Châtiments corporels - thème principal de la campagne 2011

Définition

Le châtiment corporel ou physique peut être défini comme « tout châtiment impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il. La plupart de ces châtimements donne lieu à l'administration d'un coup (« tape », « gifle », « fessée ») à un enfant, avec la main ou à l'aide d'un instrument - fouet, baguette, ceinture, chaussure, cuillère de bois, etc. Ce type de châtiment peut aussi consister à par exemple, donner un coup de pied, secouer ou projeter un enfant, le griffer, le pincer, le mordre, tirer les cheveux, lui « tirer les oreilles » ou bien encore à forcer un enfant à demeurer dans une position inconfortable, à lui infliger une brûlure, à l'ébouillanter ou à le forcer à ingérer quelque chose (par exemple, laver la bouche d'un enfant avec du savon ou l'obliger à avaler des épices piquantes). De l'avis du Comité, tout châtiment corporel ne peut être que dégradant. En outre, certaines formes non physiques sont également cruelles et dégradantes et donc incompatibles avec la Convention. À leur nombre figurent, par exemple : les châtimements tendant à rabaisser, humilier, dénigrer, prendre pour bouc émissaire, menacer, effrayer ou ridiculiser l'enfant. » (Comité des Droits de l'Enfant, Observation Générale No. 8).

Comment le châtiment corporel est-il justifié?

- Certaines personnes approuvent les châtimements corporels comme méthode de punition *
- Certaines personnes ont été soumises à des châtimements corporels étant enfant et reproduisent à leur tour cette expérience*
- Certaines personnes pensent que leur enfant défie de leur plein gré leur autorité *
- Certaines personnes ont également recours au châtiment corporel en raison du stress vécu au niveau marital, parental, etc. (*Traduction libre-UNESCO. *Eliminating Corporal Punishment: The Way Forward to Constructive Child Discipline 2005*)

Conséquences

Le châtiment corporel peut avoir des conséquences sur le court et/ou le long terme pour les enfants.



Conséquences physiques

« Des études menées dans différents pays révèlent la sévérité des maux qui peuvent être infligés à des enfants lorsque les adultes essaient de contrôler leur comportement. Les enfants peuvent souffrir de blessures résultant de châtiments corporels, qui peuvent nécessiter de soins médicaux, laisser des traces permanentes et qui peuvent même les mener à la mort. » (*Traduction libre - Corporal Punishment: International Save the Children Alliance Position on corporal punishment 2003*)

Conséquences émotionnelles

- Diminution de l'estime de soi *
- Interférence dans le processus d'apprentissage et le développement cognitif, sensoriel et émotionnel des enfants*
- Dissuade l'enfant à utiliser ses capacités de raisonnement*
- Engendre un sentiment de solitude, de tristesse et d'abandon chez les enfants tout en diminuant leur confiance en une société protectrice*
- Crée des barrières qui empêchent une communication parent - enfant et détruit le lien émotionnel établi entre ces derniers *
- Apprend aux enfants à associer amour et violence *
- Engendre de la colère et chez certains enfants le désir de fuguer *
- La violence est perçue comme un comportement acceptable *
- La violence engendre la violence*
- Les enfants ayant été sujet au châtiment corporel peuvent avoir des difficultés à s'intégrer socialement * (* Traduction libre - *Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children and Save the Children Sweden. Campaign Manual Ending corporal punishment and other cruel and degrading punishment of children through law reform and social change 2010*)

Faits

- L'interdiction des châtiments corporels dans les écoles et d'autres institutions s'est accélérée à travers le monde. Ils ont été enrayés en Europe (bien que l'interdiction demeure lacunaire à certains niveaux) (*Traduction libre - UNESCO. Eliminating Corporal Punishment: The Way Forward to Constructive Child Discipline 2005*)
- Seuls 3 pays sur 35 en Amérique ont promulgué une interdiction complète des châtiments corporels envers les enfants et uniquement 29 Etats dans le monde les ont complètement interdits. Chaque Etat a des obligations en matière de droits humains: ils ne peuvent pas sélectionner et choisir ce sur quoi ils veulent mettre l'accent ; ils doivent garantir tous les droits de la Convention (*Traduction libre - Paulo Sérgio Pinheiro, Commissioner and Rapporteur on the Rights of the Child, Inter-American Commission on Human Rights, speaking at the UN Human Rights Council Day on the Rights of the Child 2011*)
- 145 Etats ne se sont pas engagés à interdire les châtiments corporels*
- 21 Etats se sont engagés à interdire complètement les châtiments corporels et/ou ont entrepris des réformes légales*
- Dans 2 Etats, la Cour Suprême a interdit les châtiments corporels sans que ces jugements n'aient fait jurisprudence * (* Traduction libre - <http://www.endcorporalpunishment.org/>)
- UNICEF a étudié des données de 37 pays qui ont pris part au « child discipline module of the Multiple Indicator Cluster Surveys (2005-2006) ». Cette étude révèle que 86% des enfants âgés entre 2 et 14 ans ont subi des punitions physiques et/ou des agressions psychologiques à



la maison (Traduction libre - *Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children and Save the Children Sweden. Campaign Manual Ending corporal punishment and other cruel and degrading punishment of children through law reform and social change 2010*)

- Le châtement corporel est un problème mondial

Législation

La violence physique est considérée comme une violation des droits humains telle qu'énoncée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les enfants sont considérés comme des êtres humains et peuvent à ce titre prétendre au respect de leurs droits fondamentaux. (*UNESCO. Eliminating Corporal Punishment: The Way Forward to Constructive Child Discipline 2005*). Le droit des enfants à être protégé des châtements corporels est énoncé principalement dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) à l'article 19 et dans le Commentaire Général No. 8 para. 11 (cf. définition)

D'autres articles de la CDE protègent les enfants des châtements corporels tels que les articles 3; 4; 6; 28.2; 37; 40.

Au nombre des instruments internationaux traitant des droits humains et protégeant les enfants des châtements corporels, l'on peut citer le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture.

Mesures de prévention pour mettre fin aux châtements corporels

Réformes légales

- « Faire en sorte qu'il n'existe pas d'exception, dans la loi ou dans la jurisprudence, qui justifie des châtements corporels infligés par les parents ou d'autres personnes ; *
- Veiller à ce que le droit pénal en matière d'agressions s'applique également aux voies de fait punitives sur les enfants ; *
- Adopter une interdiction expresse de tous les châtements corporels et de tous les autres châtements ou traitements dégradants ou humiliants des enfants, généralement dans le droit civil et concernant tous les contextes de la vie des enfants ; *
- Apporter une aide sur la bonne application de ces lois privilégiant la protection et la promotion des droits fondamentaux des enfants en général et les intérêts supérieurs des enfants touchés en particulier » (**Conseil de l'Europe Abolition des châtements corporels des enfants: Questions et réponses 2007*)

Sensibilisation

- « Sensibiliser de manière globale à l'interdiction de tous les châtements corporels et autres traitements inhumains et dégradants et humiliants des enfants, tous ceux qui vivent et travaillent avec eux ainsi que l'opinion publique; *
- Sensibiliser de manière globale aux droits humains des enfants, y compris le droit au respect de leur dignité humaine et de leur intégrité physique; » *
- Reconnaître que « les médias jouent un rôle essentiel pour former les opinions et influencer les normes sociales qui agissent sur les comportements » * (**Conseil de l'Europe Abolition des châtements corporels des enfants: Questions et réponses (2007)*)



Réformes des politiques

- Identifier et analyser les facteurs qui conduisent les personnes à recourir aux châtimets corporels et les obstacles qui empêchent l'interdiction et l'élimination de ces derniers (*Traduction libre - <http://www.endcorporalpunishment.org/>*)
- Veillez à ce que des systèmes globaux de prévention de la violence et de la protection des enfants soient mis en œuvre à différents niveaux ; *
- Veillez à ce que les châtimets corporels et toute autre forme de discipline dangereuse et humiliante pour les enfants dans le cadre familial entrent dans la définition de la violence domestique ou familiale, et que les stratégies pour éliminer la violence punitive à l'égard des enfants soient élaborées comme des stratégies de lutte contre la violence domestique ou familiale ; *
- Veillez à ce que les tribunaux familiaux et d'autres secteurs du système judiciaire soient sensibilisés aux besoins des enfants et de leur famille ; *
- Renforcer les capacités des personnes qui travaillent avec les enfants et leur famille ; *
- Promouvoir des formes positives et non violentes d'éducation des enfants, de règlements des conflits et de pédagogie auprès des futurs parents, des parents et des autres intervenants, des enseignants et de la population en général ; *
- Veillez à ce que des conseils et un soutien adéquat soient offerts à tous les parents et en particulier à ceux pour lesquels l'éducation des enfants est éprouvante ; *
- Veillez à ce que les enfants aient accès à des conseils et de l'aide confidentielle ainsi qu'à des avocats pour dénoncer la violence à leur égard ; *
- Assurer une protection efficace et adéquate aux enfants particulièrement vulnérables aux châtimets dangereux et humiliants, par exemple les enfants handicapés ; *
- Veillez à ce que les enfants et les jeunes aient la possibilité d'exprimer leurs opinions et de participer à l'élaboration des actions et à des initiatives visant à éliminer les châtimets corporels ; *
- Contrôler l'effectivité de l'abolition en menant des études régulièrement sur les expériences de violence vécues par les enfants dans leur cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres, ainsi que sur celle qu'ils vivent avec les services de protection de l'enfance. Évaluer aussi les conséquences de l'abolition sur les services de protection de l'enfance et sur les parents. (**Conseil de l'Europe Abolition des châtimets corporels des enfants: Questions et réponses (2007)*)
- Établir une cartographie des dispositions légales et pratiques violant le droit de l'enfant à être protégé et assurer que les défenseurs des Droits humains et leurs partenaires collaborent afin de développer une stratégie visant à l'interdiction et à l'élimination des châtimets corporels (*Traduction libre <http://www.endcorporalpunishment.org/>*)

Au sein de la famille

- Aider les parents à contrôler leur colère et à gérer les situations de stress
- Discuter, apprendre et partager des expériences de confrontation avec d'autres parents, amis et personnes de votre famille
- Rechercher aide et conseils professionnels lorsque l'on se trouve dans de telles situations
- Réfléchir à nos idées reçues quant aux mauvaises conduites de l'enfant et aux méthodes éducatives et disciplinaires mises en place par les parents *
- Instaurer un environnement encourageant l'enfant à bien se comporter *
- Essayer de faire comprendre aux parents ce que leur enfant essaie de leur dire *



- Établir un plan éducatif et disciplinaire afin de gérer la mauvaise conduite de l'enfant *
- Apprendre aux enfants des méthodes relationnelles non-violentes et positives (*Traduction libre - *End Physical Punishment of Children. A Parent's Guide to Discipline*)

12 alternatives pour éviter les châtimements corporels

- Prenez une grande inspiration...puis une autre. Souvenez-vous que vous êtes l'adulte *
- Fermez les yeux et imaginez que c'est vous qui entendez ce que votre enfant s'apprête à entendre *
- Compter jusqu'à 10 en silence ou mieux encore compter jusqu'à 20 *
- Demander à votre enfant de s'asseoir sur une chaise dite de temps mort (Souvenez vous de cette règle : adapter la durée selon l'âge de l'enfant : 1 minute de temps mort = 1 année)
- Asseyez-vous sur une chaise dite de temps mort. Réfléchissez aux raisons pour lesquelles vous êtes en colère : votre enfant en est-il la cause ou est-il simplement une cible facile de votre colère ? *
- Téléphoner à un ami, un membre de votre famille ou un professionnel afin qu'il vous donne son opinion sur la situation *
- Si quelqu'un peut garder votre enfant, sortez, prenez une grande inspiration et marchez ou courez *
- Prenez un bain chaud ou passez vous de l'eau sur le visage
- Serrez un coussin *
- Mettez de la musique. Chantez *
- Écrivez quelques mots qui pourraient vous aider à vous sentir mieux. Gardez cette liste *
- Appelez des groupes de prévention et demandez des informations (*Traduction libre - *Prevent Child Abuse. Twelve Alternatives to Lashing Out at Your Child*)

Idées d'action Guide WWSF, Page 21-23

Ressources sélectionnées Page 44-45

Joignez-vous à "the Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children"

<http://www.endcorporalpunishment.org/>



Global Initiative to
End All Corporal Punishment
of Children

- Formez une alliance d'agences travaillant pour les droits humains, d'individus clé et d'organisations non gouvernementales contre les châtimements corporels ;
- Mettez en évidence les châtimements corporels des enfants en créant une mappemonde indiquant leur prévalence et leur légalité, assurez-vous que l'opinion des enfants soit entendue et tracez les progrès effectués en vue de leur élimination;
- Faites systématiquement du lobbying auprès des états et des gouvernements afin qu'il interdisent toutes formes de châtimements corporels et qu'ils développent des programmes d'éducation pour le grand public ;
- Promouvez la sensibilisation du grand public au droit des enfants à la protection et promouvez une éducation publique sur les formes non-violentes de disciplines des enfants
- Assurez une assistance technique détaillée afin de soutenir les états et leur programme de réformes. (traduction libre <http://www.endcorporalpunishment.org/>)



2. Abus Sexuels

Définition

Les abus sexuels envers les enfants peuvent être définis comme tous contacts sexuels, qu'ils soient d'ordre physique ou psychologique, entre un adulte et un enfant (ou entre un enfant et un autre enfant/adolescent) ayant une relation de confiance ou ayant autorité sur lui et/ou visant à satisfaire les besoins sexuels de l'abuseur.

Abus sexuels physiques : être soumis à un rapport sexuel par la coercition, la pression ou la force que se soit par des attouchements, un viol ou une tentatives de viol et/ou l'utilisation d'un enfant à des fins pornographiques.

Abus sexuels psychologiques : posture indécente, propos à caractère sexuel destinés à choquer l'enfant et/ou à l'autoriser à regarder/écouter des actes sexuels et/ou du matériel pornographique. (www.kristihouse.org - en anglais)

Faits

- 1 fille sur 4 et 1 garçon sur 9 seront victimes d'abus sexuels avant l'âge de 18 ans
- Plus d'un tiers de tous les abus sexuels sur des enfants sont commis par une personne de moins de 18 ans (*Stop it now!*)
- La plupart des agressions ont lieu dans le foyer de l'enfant ou de l'agresseur. Les filles sont particulièrement vulnérables (*Unicef*)

Idées d'action Guide WWSF, Page 24-30

Ressources sélectionnées Page 45-46

3. Brimades

Définition

Les brimades peuvent être définies comme un comportement hostile répété d'un ou plusieurs enfants dans le but de faire du mal à un autre enfant. Il peut s'agir de violence physique. Plus fréquemment, les brimades impliquent des railleries, des menaces, de l'intimidation, etc. (www.bullying.org et www.kidshealth.org - en anglais).

Faits

- Les brimades résultent d'un comportement acquis, qui n'est pas définitif. Selon plusieurs études, la moitié des enfants sont persécutés à un moment de leur scolarité. Au moins 10 % d'entre eux le sont régulièrement (www.k12academics.com/sherry/_kraizer.htm -en anglais)
- La technologie offre de nouvelles possibilités de persécution via Internet et les téléphones portables. Les enfants qui persécutent utilisent de plus en plus des moyens tels que les SMS et Internet. De nouveaux termes sont également apparus tels que « cyber-brimades » (*Rapport mondial sur la violence contre les enfants*)

Idées d'action Guide WWSF, Page 32-34

Ressources sélectionnées Page 46



4. Négligence

Définition

«Un enfant victime de négligence est une personne de moins de 18 ans dont la condition physique, mentale ou émotionnelle s'est détériorée ou risque de se détériorer à cause d'une incapacité de la part de son responsable légal de répondre à ses besoins essentiels, c'est-à-dire de la nourriture adéquate, des vêtements, un abri, une éducation ou des soins médicaux. On peut également qualifier de négligence les situations dans lesquelles le responsable légal se montre incapable d'exercer une surveillance ou tutelle appropriée sur l'enfant, pouvant ainsi lui nuire (exemple : responsable consommant drogues ou alcool en quantité excessive).» (Traduction libre - Coalition for children www.safechild.org - en anglais)

Faits

- Environ 30% des enfants abusés et négligés abuseront plus tard leurs propres enfants, continuant ainsi cet horrible cercle vicieux (<http://www.childhelp.org/pages/statistics>)
- Les enfants abusés et/ou négligés ont 59% de plus de chance d'être arrêtés lorsqu'il sont jeunes, 28% de chances de plus d'être arrêtés lorsqu'ils sont adultes et 30% de plus de chances de commettre des crimes violents (Traduction libre - <http://www.kidscenter.org/>)

Ressources sélectionnées

Page 46-47

5. Le travail des enfants

Définition

« Toutes les tâches exécutées par les enfants ou les adolescents ne tombent pas forcément sous la dénomination de travail des enfants qui lui doit être éliminé. Les tâches qui se limitent à aider les parents à la maison, dans l'entreprise familiale sous certaines conditions, gagner un peu d'argent de poche en dehors des heures de cours ou pendant les vacances scolaires ne sont pas considérées en tant que telles comme des tâches relevant du travail des enfants.

Par contre, le concept « travail des enfants » regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental.

Cela fait référence à des travaux :

- dangereux pour la santé et le développement physique, social ou mental des enfants ;
- qui compromettent leur éducation ;
- en les privant de toute scolarisation ;
- en les contraignant à abandonner prématurément l'école ;
- en les obligeant à accumuler des activités scolaires et professionnelles excessivement longues et trop pénibles pour eux

Dans ses formes les plus extrêmes, le travail des enfants concerne les enfants réduits en esclavage, séparés de leur famille, exposés à des risques et des maladies graves, et/ou livrés à eux-mêmes dans



les rues des grandes agglomérations, souvent dès leur plus jeune âge.

Que cette forme particulière de travail rentre ou non dans la dénomination « travail des enfants » dépend de l'âge de l'enfant, la nature des travaux exécutés, les conditions dans lesquelles il s'exerce et les objectifs poursuivis par chaque pays. La réponse varie d'un pays à l'autre et d'un secteur économique à l'autre. » (<http://www.ilo.org/ipecc/facts/lang--fr/index.htm>)

Faits

- À travers le monde, 218 millions d'enfants âgés entre 5 et 17 ans travaillent *□
- 126 millions sont soumis aux pires formes de travail des enfants (servitude pour dette, travail forcé dans les mines et dans l'agriculture, esclavage domestique, enfants soldats, traite des enfants, etc.) (*Traduction libre - www.ilo.org/ipecc/index.htm)

Idées d'action Guide WWSF, Page 37-42

Ressources sélectionnées Page 47

6. Enfants soldats

Définition

« Un enfant soldat est une personne de moins de dix-huit ans qui fait partie régulièrement ou occasionnellement de toutes forces ou groupes armés, en quelque qualité que ce soit. Cela inclut notamment, mais pas exclusivement, la qualité de cuisinier, de porteur, de messager ou de personne accompagnant de tels groupes, en dehors des membres de leurs familles. Les Etats doivent s'abstenir d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans (Art. 38.3 Convention relative aux Droits de l'Enfant). Cela comprend les filles et garçons recrutés à des fins sexuelles, ou en vue d'un mariage forcé. La définition ne se limite ainsi pas aux enfants portant ou ayant porté les armes. De nombreux enfants sont kidnappés, d'autres se portent volontaires au combat - pour plusieurs raisons, comme le désir de revanche ou de pouvoir, la loyauté à une cause ou encore le besoin désespéré de protection. Les adultes exploitent fréquemment les enfants pour mener leurs combats. » (Traduction libre - *Save the Children*)

Faits

- Le continent africain compte le nombre le plus important d'enfants soldats. Des enfants soldats sont utilisés dans le cadre de conflits armés au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Rwanda, en Somalie et au Soudan
- La majorité des enfants soldats a entre 10 et 15 ans ; cependant on retrouve de très jeunes enfants entre 7 et 10 ans forcés de servir en tant que cuisiniers, esclaves sexuels, aides de camps, messagers ou espions
- Les enlèvements forcés continuent d'avoir lieu dans certains pays. Des enfants âgés de neuf ans seulement ont été enlevés et utilisés au combat (<http://www.child-soldiers.org>)

Idées d'action Guide WWSF, Page 42-44

Ressources sélectionnées Page 47-48



7. Vente d'enfants

Définition

La vente d'enfants peut se définir comme tout acte ou toute transaction en vertu desquels un enfant est remis par toute personne ou tout groupe de personnes à une autre personne ou à un autre groupe contre rémunération ou tout autre avantage. (*Article 2 du Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. www2.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm*)

Faits

- « ...La législation de nombreux États interdit la traite des personnes mais n'interdit pas spécifiquement la vente d'enfants. Cependant, bien que la traite et la vente d'enfants soient des concepts semblables, ils ne sont pas identiques et l'article 35 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) oblige les États Parties à prendre des mesures pour empêcher et la traite et la vente. »
- « Un enfant risque d'être vendu à chaque étape du processus de traite :
 - Recrutement : Un enfant peut être vendu à un trafiquant par ses parents ou autres ayants charge ou par une institution
 - Transport, transfert, hébergement : Au cours des déplacements auxquels il est soumis, l'enfant peut être vendu par un trafiquant à un autre
 - Accueil : L'enfant peut être vendu par le trafiquant à un 'acheteur' final.
 - Exploitation : L'enfant peut, à n'importe quel moment, être vendu à un autre trafiquant ou toute personne qui entend l'exploiter. » (*Unicef and Innocenti Research Centre. Manuel d'application du protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants 2009*)

Idées d'action Guide WWSF, Page 44

Ressources sélectionnées Page 48

8. Prostitution des enfants

Définition

La prostitution des enfants se définit comme le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage. (*Article 2 du Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*)

Faits

- 1.8 millions d'enfants environ sont exploités sexuellement dans la prostitution
- La pauvreté accroît le risque pour les enfants d'être sexuellement exploités (*Unicef*)

Idées d'action Guide WWSF, Page 45

Ressources sélectionnées Page 48-49



9. Pornographie mettant en scène des enfants

Définition

La pornographie mettant en scène des enfants se définit comme toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles. (*Article 2 du Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* www2.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm)

Faits

- Nombre de sites web mettant illégalement à disposition de la pornographie mettent en scène des enfants : 100 000
- Toutes les 39 minutes une nouvelles vidéos pornographies est créée aux E-U (*GRAB.stats.com*)
- La pornographie mettant en scène des enfants est l'une des industrie du web en plus forte croissance. Cette industrie est prospère parce qu'elle est rentable. (<http://www.enough.org/inside.php?id=2uxkjwry8#3>)
- 6 enfants sur 10 âgés de 8 à 16 ans ont vu de la pornographie sur Internet, de manière involontaire la plupart du temps
- 90 % des enfants de 8 à 16 ans qui ont accès à Internet ont consulté des sites pornographiques en faisant leurs devoirs
- Plus de 50 % des pays n'ont pas de lois visant la pornographie mettant en scène des enfants

Idées d'action Guide WWSF, Page 46-47

Ressources sélectionnées Page 49

10. Traite des enfants

Définition

« Un enfant victime de traite est un enfant qui est employé pour du travail forcé, du travail domestique, en tant qu'enfant soldat, en tant que jockey pour les courses de chameau, pour mendier ou pour travailler sur des sites de construction. Cependant, il faut tout de même noter que la majorité des enfants victimes de traite sont utilisés à des fins d'exploitation sexuelle. La traite des filles concerne le travail forcé et le travail domestique qui souvent se transforme en exploitation sexuelle par l'employeur. La vulnérabilité de ces enfants augmente lorsqu'ils sont emmenés dans un pays étranger. Ils n'ont souvent aucun contact avec leur famille et sont à la merci de leurs employeurs.

Il y a traite d'enfant lorsqu'un enfant est enlevé dans la rue, vendu en tant qu'esclave sexuel ou pour un mariage forcé par un proche, ou dans toute autre situation où le trafiquant, le maquereau et le



recruteur exploitent la vulnérabilité de l'enfant. La pauvreté est souvent la condition de base permettant au trafiquant d'opérer.

Les enfants sont souvent victimes de traite, employés ou exploités puisqu'en comparaison avec les adultes ils s'avèrent être plus vulnérables, moins chers et sont peu susceptibles de demander de meilleurs salaires ou de meilleures conditions de travail. Certains employeurs prétendent à tort que les enfants sont particulièrement habiles pour certains types de travaux grâce à leur petite taille et à leurs « petits doigts de fées ».

Le développement du trafic et de l'exploitation sexuelle des enfants se fonde principalement sur un appel du marché à l'échelle mondiale actuellement demandeur de victimes de plus en plus jeunes. Cette demande émane essentiellement d'acheteurs masculins devenus les clients de cette industrie mondiale du sexe en pleine expansion. *(Traduction libre - Global Initiative to Fight Human Trafficking (UN.GIFT) - Trafficking and Children)*

Faits

- Environ 1,2 million d'enfants sont victimes de la traite chaque année *(Traduction libre - ILO 2003)*.
- En 2006, le Département d'Etat Américain a relevé qu'un million d'enfants étaient exploités dans le commerce sexuel au niveau mondial. *(Traduction libre - Global Initiative to Fight Human Trafficking (UN.GIFT) - Trafficking and Children)*
- Les femmes et les filles représentent 80 %, et les enfants entre 15 et 20 % des victimes. La traite des enfants a lieu dans toutes les régions du monde. Dans certains pays, c'est la forme de traite la plus courante *(UNODC, 2009)*

Idées d'action Guide WWSF, Page 47-50

Ressources sélectionnées Page 49-50

11. Tourisme sexuel impliquant des enfants

Définition

Le tourisme sexuel impliquant des enfants consiste en l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales par des individus qui voyagent d'un endroit à l'autre et qui y ont des rapports sexuels avec des mineurs. Souvent, ces touristes voyagent d'un pays plus riche vers une destination moins développée, mais ils peuvent également être des voyageurs dans leur propre pays ou région. *(ECPAT International)*

Ce type de touriste voyage souvent vers des pays en voie de développement. Il recherche l'anonymat et l'existence d'enfants qui se prostituent. Ce crime est aggravé par des lois peu respectées, par la corruption, Internet, la pauvreté et la facilité de voyager. Afin de neutraliser le tourisme sexuel impliquant des enfants, de nombreux gouvernements ont élaboré des lois permettant de poursuivre leurs citoyens pour les abus commis hors de leurs frontières. Les enfants victimes d'abus sexuels risquent davantage d'être concernés par l'exploitation sexuelle à des fins commerciales comme mode de survie. Le tourisme sexuel impliquant des enfants est une atteinte à la dignité de l'enfant et une forme violente d'abus.



L'exploitation sexuelle des enfants a des conséquences dévastatrices à long terme comme les traumatismes psychologiques et physiques, les maladies (VIH/SIDA), toxicomanies, grossesses non désirées, la malnutrition, l'ostracisme voir la mort.

Faits

- Le tourisme sexuel impliquant des enfants, une industrie représentant des milliards de dollars, ferait des millions de victimes
- Environ, 1,8 million d'enfants dans le monde sont régulièrement exploités sexuellement à des fins de profit. Ils sont forcés, par des adultes, à entrer dans la prostitution, l'industrie pornographique et le tourisme sexuel (*WWSF: La Prévention est la clé! - Un guide de la WWSF pour les ONG et les citoyens désireux*)

Idées d'action Guide WWSF, Page 50-53

Ressources sélectionnées Page 50-51

12. Pratiques traditionnelles néfastes

Définition

Les pratiques traditionnelles néfastes affectent plus les filles que les garçons. Chaque groupe social a ses propres pratiques culturelles, dont certaines sont bénéfiques pour tous les membres, alors que d'autres sont préjudiciables pour un groupe particulier. (Fiche d'information de l'ONU).

Parmi les pratiques traditionnelles néfastes figurent les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et les mariages forcés, la préférence pour les fils et la pratique de la dot. Beaucoup de ces pratiques ont de sérieuses conséquences sur le développement physique, émotionnel et psychologique des petites filles.

Faits

- Chaque année, 3 millions de jeunes filles subissent des mutilations génitales féminines dans 32 pays (*Unicef 2007*)
- 19 pays africains et 12 pays européens ont légiféré contre les mutilations génitales féminines.
- L'illettrisme, l'isolement et la pauvreté font partie des causes initiales menant aux mutilations génitales féminines
- Les mutilations génitales féminines sont une violation des droits de l'Homme
- Bien que les risques liés aux mariages précoces, en terme de santé ou autre, soient connus, 100 millions de filles supplémentaires vont se marier avant leur 18ème anniversaire ces 10 prochaines années. Beaucoup seront forcées de le faire par leurs parents ou un membre de leur famille élargie (*Unicef 2007*)
- 80 à 100 millions de filles ont « disparues » de la population mondiale. Elles sont victimes d'infanticide féminin, de malnutrition et de négligence. Les filles sont considérées comme indésirables dans de nombreuses régions du monde (*Traduction libre - Equality, Development and Peace, Unicef 2000*)
- Bien que les mutilations génitales féminines et les infanticides féminins peuvent maintenant



bénéficier des nouvelles technologies, ils représentent toujours un risque pour la santé de la petite fille et une violation de leurs droits.

Idées d'action Guide WWSF, Page 51

Ressources sélectionnées Page 42

13. Enfants en situation de rue

Définition

Selon Unicef les enfants en situation de rue sont :

- Des enfants qui dorment dans des lieux publics sans leur famille
- Des enfants qui travaillent dans la rue durant la journée et qui retournent dormir chez leur famille le soir
- Des familles et leur(s) enfant(s) qui vivent dans la rue

Faits

- Il est difficile de recenser le nombre d'enfants en situation de rue car il n'existe pas de définition universelle et que ces enfants sont en mouvement perpétuel. Cependant, l'on estime qu'il existe 100 millions d'enfants en situation de rue à travers le monde (*Traduction libre - Consortium for street children*)
- Les enfants en situation de rue ont régulièrement recours à la petite délinquance qui devient souvent un moyen inévitable de survie
- Bien que les filles en situation de rue représentent une minorité des enfants des rues (environ 30%), elles font face à plus d'abus et de violence tels que des arrestations volontaires par la police qui leur demande souvent des faveurs sexuelles en échange de leur libération. Elles sont aussi soumises à des « baptêmes » de servitude par les garçons les plus âgés ce qui inclut régulièrement des abus physiques et sexuels (*Traduction libre - Consortium for street children*)
- En raison de leurs mauvaises conditions de vie, de leur mauvaise alimentation, de la consommation de stupéfiants, etc. les enfants en situation de rue sont souvent en mauvaise santé. La plupart souffrent de malnutrition, d'infections sexuellement transmissibles, de la tuberculose, du choléra, de problèmes oraux, de grossesses imprévues, de désordres psychiatriques, etc. Cependant, la plupart des enfants en situation de rue ne font pas confiance aux services médicaux et ne perçoivent pas leur état de santé comme représentant un problème (*Traduction libre - http://www.pangaea.org/street_children/world/who3.htm*)

Idées d'action Guide WWSF, Page 34-37

Ressources sélectionnées Page 51-52

Pour votre information, *Le Consortium for Street Children* basé à Londres a créé une Journée Internationale pour les enfants en situation de rue - 12 avril 2011 visant ainsi à donner plus de visibilité au million d'enfants en situation de rues à travers le monde afin que leurs droits ne soient plus ignorés. Résolution 2011 du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU sur les enfants en situation de rue. Lien (<http://www.streetchildren.org.uk/content.asp?pageID=70>)



14. Infections sexuellement transmissibles

Définition

Comme leur nom l'indique, les infections sexuellement transmissibles (IST) se transmettent principalement lors des rapports sexuels. Il existe plus de trente agents infectieux, bactéries, virus ou parasites, transmissibles de cette manière.

Les plus courantes sont la gonorrhée, les chlamydioses, la syphilis, la trichomonase, le chancre mou, l'herpès génital, les condylomes génitaux, l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et l'hépatite B.

Plusieurs d'entre elles, notamment le VIH et la syphilis, peuvent également se transmettre de la mère à l'enfant pendant la grossesse et l'accouchement, ainsi que par les produits sanguins et lors de transplantations de tissus. (OMS)

Faits

- Selon les estimations de l'OMS en 1999, on enregistre chaque année dans le monde 340 millions de nouveaux cas d'IST (syphilis, gonorrhée, chlamydie et trichomonase). Ce sont là les données les plus récentes.
- Les maladies sexuellement transmissibles « ...peuvent entraîner des symptômes aigus, conduire à des infections chroniques et avoir à terme des conséquences graves - stérilité, grossesse extra-utérine, cancer du col de l'utérus et mort prématurée du nourrisson et de l'adulte. » (OMS - *Maladies sexuellement transmissibles, Aide-mémoire n°110*)
- Depuis 1980, environ 4,3 millions d'enfants âgés de moins de 15 ans, majoritairement africains, sont décédés du SIDA ou de maladies liées au SIDA (*Traduction libre - Here We Stand: World Vision and Child Rights*)
- Dans les pays d'Afrique Australe et de l'Est, où la prévalence du VIH chez les adultes est de 10% ou plus, elle est deux à trois fois plus élevée chez les filles et les femmes âgées de 15 à 24 ans que chez les hommes de la même tranche d'âge. (*Unicef - La situation des enfants dans le monde 2011*) Les jeunes hommes de l'Asie du Sud Est ont une connaissance globale du VIH deux fois supérieure à celle des jeunes femmes (*Traduction libre - Unicef- The State of the World's Children special edition 2009*)

Ressources sélectionnées

Page 52-53

15. Consommation de stupéfiants

Définition

La consommation de stupéfiants fait référence à l'usage nocif ou dangereux de drogues psychoactives telles que l'alcool ou des drogues illicites. Ces stupéfiants peuvent mener à un syndrome de dépendance - un ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques qui se développent après une consommation répétée de ces stupéfiants et qui en général inclus un fort désir de consommer ces drogues et même de la difficulté à en contrôler leur usage. Ceci mène donc à une prise répétée de ces stupéfiants malgré les conséquences néfastes qui y sont associées. La consommation de stupéfiants devient plus importante que d'autres activités ou obligations. Une



tolérance accrue aux stupéfiants peut se développer pouvant parfois mener à un syndrome de sevrage physique.

Les politiques ayant une influence sur la consommation de stupéfiants, en terme de taux et de tendance, et sur leurs méfaits, peuvent grandement contribuer à la réduction des problèmes de santé publique liés à la consommation de drogues. Des interventions au niveau du système de soins de santé peuvent aussi aider à améliorer la santé des personnes affectées. (*Traduction libre - WHO - Substance abuse*)

Faits

- 320 000 jeunes gens âgés de 15 à 29 ans meurent chaque année de causes liées à l'alcool, ce qui représente 9% de la mortalité totale dans ce groupe d'âge (*OMS*)
- Un minimum de 15,3 millions de personnes ont des troubles liés à la consommation de stupéfiants *
- L'utilisation de drogues injectables a été clairement établie dans 148 pays, dont 120 ont également signalé des cas d'infection au VIH au sein de cette population (**Traduction libre-OMS - Management of substance abuse: Facts and Figures*)
- En Europe, de récentes études auprès des jeunes de 15 à 16 ans démontrent que 10% à plus de 40% d'entre eux consomment de la marijuana (*Traduction libre - Foundation for a Drug-Free World*)

Ressources sélectionnées

Page 53

16. Faim/malnutrition

Définition

La faim: est la façon dont le corps manifeste un manque de nourriture et un besoin de manger. La faim peut mener à la malnutrition. (*Traduction libre - World Food Program - Hunger Glossary*)

La sous-alimentation définit les personnes dont la consommation alimentaire leur fournit un apport de calories (énergie) en deçà du minimum requis pour une vie active. Actuellement, 925 millions de personnes sont sous-alimentées dans le monde, la plupart d'entre elles vivent dans des pays en développement. *

La malnutrition signifie « mal nourri », mais il s'agit en réalité de ce que nous consommons ou pas. La malnutrition est caractérisée par le manque d'apport en protéines, d'énergie et de micronutriments et par des infections et maladies fréquentes. Faute de nutrition adéquate, les gens meurent d'infections banales comme la rougeole ou la diarrhée.

La malnutrition est déterminée non pas par les aliments ingurgités mais par des mesures physiques, notamment le poids, la taille et l'âge. (** Programme alimentaire mondiale - La faim*)



Faits

- Plus de 70% des 146 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale à travers le monde vivent dans 10 pays, dont plus de 50% sont situés en Asie du Sud uniquement *
- Environ 300 millions d'enfants pauvres à travers le monde ne vont pas à l'école ou ne reçoivent pas de repas pendant leur journée à l'école. La majorité de ces enfants sont des filles *
- Les économistes estiment que chaque enfant dont le développement physique et mental est entravé par la faim et la malnutrition risque de perdre 5 à 10 pourcent du revenu qu'il aurait pu gagner au cours de toute sa vie (*Traduction libre - World Food Program)
- Dans les pays en voie de développement, 10,9 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque année. Les maladies liées à la faim et à la malnutrition représentent 60% des causes [(Traduction libre - The State of the World's Children, UNICEF, 2007)

Ressources sélectionnées

Page 53

17. Internet

Définition

Internet est une source prodigieuse d'informations qui peut être utilisée pour des recherches ou pour acquérir davantage de connaissances. Cependant, il permet aussi aux enfants d'avoir un accès facile et rapide à des contenus qui ne sont pas adaptés à leur âge. Il convient donc de prendre le temps de chercher à savoir ce que les enfants font lorsqu'ils sont en ligne car avec les chat rooms, ou salons virtuels, par exemple, les enfants s'exposent au risque d'entrer en contact avec des pédophiles. (http://ec.europa.eu/index_fr.htm)

Il est absolument faux de penser que l'on ne trouvera pas de pornographie sur Internet sans sortir sa carte de crédit. Les parents comme les enfants ont un accès libre à ce genre d'images.

Faits

- Les enfants visionnent quotidiennement des scènes d'horreur, de torture et de violence, dépassant largement ce que la plupart des parents peuvent imaginer
- Les sites montrant des mutilations, des agressions et des actes de violences sadiques sur des animaux deviennent de plus en plus populaires.
- 1 enfant sur 5 qui surfe régulièrement sur Internet est accosté par des étrangers ayant des intentions sexuelles
- Les enfants peuvent devenir moins sensibles à la douleur et à la souffrance des autres, plus craintifs par rapport au monde qui les entoure et plus enclins à se comporter de manière agressive à l'égard des autres

Idées d'action Guide WWSF, Page 65-67

Ressources sélectionnées Page 53-54



18. Télévision, publicité et films

Définition

A la télévision et dans les films en ligne l'on assiste souvent à des scènes de violence ou des scènes macabres tel que des guerres, des attaques terroristes, des catastrophes naturelles, ou autres. Leur diffusion peut être précédée d'un avertissement précisant que le contenu peut perturber certains téléspectateurs. Flouter ou masquer une partie de l'image, couper certaines scènes violentes peut également être un moyen de limiter la diffusion de ces images.

Faits

- Par l'intermédiaire des chaînes câblées, les enfants ont accès à des programmes contenant des scènes de violence sexuelle et physique, ce qui devrait être interdit en raison de leur âge
- On estime que seulement 10 % du temps passé par les enfants devant la télévision est consacré à des émissions qui sont adéquates à leur âge. Le reste du temps (90 %) étant consacré à regarder des programmes destinés aux adultes
- Depuis les années 1950, plus de 1000 études ont été réalisées sur les effets de la violence à la télévision et dans les films. La majorité d'entre elles concluent que les enfants qui voient beaucoup de violence à la télévision et dans les films sont plus enclins à adopter des comportements et des attitudes agressifs (*US Senate Committee on the Judiciary, 1999 - en anglais*)
- Avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans, un enfant aura vu à la télévision 200 000 actes de violence, dont 40 000 meurtres

Idées d'action Guide WWSF, Page 67-70

Ressources sélectionnées Page 54-55

19. Jeux vidéos et téléphones portables

Définition

Les jeux vidéo et les jeux sur ordinateurs, ont été l'objet de débats et de censure en raison de la représentation graphique de la violence, de thèmes en relation avec le sexe, des « advergaming » (une forme de publicité dans les jeux), de la consommation et des abus de drogue, d'alcool ou de tabac, de la propagande, de la dépendance, du crime, de la nudité, du blasphème ou encore d'autres thèmes récurrents dans certains jeux. Différents jeux ont été accusés de causer une dépendance ainsi que des comportements violents.

L'un des exemples les plus frappants des effets que peuvent avoir les jeux vidéo sur les enfants et les adolescents est le massacre à l'Université Virginia Tech (Etats-Unis, avril 2007).

Faits

- Les jeux vidéo violents peuvent provoquer chez l'enfant des pensées, des sentiments et des comportements plus agressifs et ainsi réduire leur empathie et serviabilité envers leurs pairs
- Aux Etats-Unis, les élèves de 9 à 13 ans préfèrent les jeux vidéo dont le score augmente en cas de comportement violent par rapport aux autres jeux



- Une forte exposition à des jeux vidéo violents a été reliée à des actes de délinquance, à des bagarres à l'école et durant les temps libres, ainsi qu'à des comportements criminels violents (vol, agression) (www.apa.org/science/psy/sb-anderson.html - en anglais)

Idées d'action

Guide WWSF Pages 70-72

Ressources sélectionnées

Page 55



Planifier une activité/un événement

Choisir un thème

Lorsque vous avez **choisi le/les thème(s)** qui vous intéresse(nt), faites de plus amples recherches. Consultez notre liste de ressources et le Guide WWSF « La prévention est la clé ! ». Avant de planifier votre activité/événement, le plus important est de **vous poser des questions** telles que :

- Qu'est-ce qui vous a intéressé dans la campagne 19 Jours ?
- À quel(s) type(s) d'abus ou de violence les enfants de votre communauté sont-ils généralement confrontés ?
- Quelles sont les lois dans votre pays protégeant les enfants contre le/les type(s) d'abus que vous avez choisis ?
- Avez-vous consulté la liste de la coalition WWSF pour la campagne 19 Jours ? Y a-t-il d'autres organisations dans votre communauté prenant part aux 19 Jours d'activisme ? Pourriez-vous collaborer avec elles ?

Il existe un large réseau d'organisations - au niveau local, national et international - qui est directement ou indirectement concerné par chacun des 19 thèmes. En collaborant avec ce réseau, vous pourrez développer votre travail de sensibilisation et de mobilisation.

Planification

Une fois votre décision prise, vous pouvez commencer à **planifier une activité ou un événement** pour un jour en particulier ou plusieurs jours (1 - 19 novembre). Nous vous encourageons vivement à être créatif. Votre événement peut se dérouler de diverses manières. En effet, vous devriez saisir cette opportunité pour établir des liens et toucher un maximum de personnes. Ci-dessous vous trouverez une liste de suggestions (non exhaustive). Cependant, souvenez-vous que le but est d'être créatif et de diffuser votre message au sein de votre communauté. Voici quelques idées tirées d'événements organisés par des partenaires de la coalition WWSF au cours des 10 dernières années.

1. Sensibilisation

- Sensibilisez et éduquez le grand public sur le pourquoi et le comment des mesures de prévention et de protection des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes
- Téléchargez le logo, l'en-tête et le poster de la campagne WWSF 19 jours d'activisme sur Internet

La WWSF vous donne la permission d'utiliser le logo et l'en-tête de la campagne 19 Jours. Nous vous prions de ne pas modifier ou de supprimer le nom de l'organisateur, WWSF. Téléchargement www.woman.ch





- Etablissez des liens avec différents acteurs à travers des programmes de sensibilisation, des présentations, des conférences, des séminaires, des articles, des livres, des présentations médiatiques, des pièces théâtrales, des marches, les réseaux sociaux, etc.
- Créez des bannières, des sketches, des chansons, des spectacles de marionnettes ; faites-en des démonstrations dans les écoles et les centres communautaires pour les jeunes
- Préparez un spot TV afin de le diffuser ou utiliser le spot TV WWSF disponible en ligne
- Etablissez des règles de sécurité pour les écoles
- Organisez des processions dans des zones rurales
- Traduisez le Guide WWSF « *La prévention est la clé!* » dans votre langue nationale et distribuez-le (pour ce faire, contactez la WWSF pour obtenir son accord et des directives)
- Distribuez des "Rubans Jaunes WWSF" afin de promouvoir une meilleure prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes
- Formez une chaîne humaine autour d'un thème particulier dans votre communauté. Puisqu'un tel événement réunit de nombreuses de personnes, il pourrait renforcer la solidarité et l'unité au sein de votre communauté et montrer aux gens qu'ils peuvent travailler ensemble pour atteindre un certain objectif
- Informez les gens de votre communauté des lois déjà existantes
- Consultez le « clearinghouse WWSF » pour trouver des exemples de bonnes pratiques



2. E-activisme

- Présentez le site www.YouthEngage.com aux jeunes de votre communauté/pays
- Faites-les participer au forum en ligne www.YouthEngage.com
- Créez des sites et des forums sur des bonnes pratiques de prévention



3. Développer la capacité d'action

- Apprenez aux parents à respecter l'opinion de leurs enfants
- Formez les enfants avec de bonnes pratiques de prévention, soyez sûr qu'ils savent vers qui se tourner ou qui appeler en cas de problème
- Mettez en place des lignes de téléphone d'urgence ou promouvez celles déjà en place
- Introduisez un « Code d'éthique » contenant des directives pour prévenir les abus et la violence envers les enfants et les jeunes

4. Honorer et impliquer de nouveaux partenaires

- Devenez candidat pour le Prix WWSF pour la prévention des abus envers les enfants en soumettant à la WWSF votre rapport d'activités à la fin de la campagne 19 Jours





- Créez un prix local pour honorer des organisations, des citoyens et des jeunes travaillant à la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes
- Impliquez la police dans vos activités, formez-la avec des méthodes de prévention
- Développez une coalition en vue de travailler sur un type particulier d'abus

5. Collecte de fonds

- Organisez une tombola, un spectacle, un dîner de gala et versez les bénéfices à une ONG locale ou une œuvre de bienfaisance travaillant pour la prévention ou luttant contre un certain type d'abus

6. Organiser des concerts

- Avec des chanteurs et des artistes célèbres au sein de votre communauté/pays
- Invitez-les à soutenir votre cause
- Initiez d'autres groupes à se joindre à vous afin de donner plus de visibilité à ou de faire connaître votre initiative

7. Activités politiques

- Faites du lobbying auprès de votre gouvernement pour qu'il **ratifie les deux protocoles facultatifs** à la Convention relative aux droits de l'enfant et pour qu'il se joigne à la campagne pour la ratification universelle d'ici 2012 (s'il ne l'ont pas déjà fait) (cf page 14-15)

1) Promouvez l'éradication de toutes les formes de vente d'enfants et d'exploitation sexuelle des enfants (<http://www2.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm>) L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales telles que la vente d'enfants, la prostitution des enfants, le tourisme sexuel impliquant des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, est prévalente à travers le monde. On estime que chaque année, un million d'enfants (principalement des filles mais aussi un grand nombre de garçons) sont impliqués dans le commerce sexuel, ce dernier étant évalué à des milliards de dollars, et constituant une dégradation ainsi qu'un risque vital pour ces enfants. En ratifiant ce protocole facultatif votre gouvernement peut aider à combattre ce fléau.

2) Les enfants âgés de moins de 18 ans ne devraient pas être recrutés par des groupes armés ou des forces armées. (<http://www2.ohchr.org/french/law/crc-conflict.htm>) Plus de 250'000 enfants ont été contraints ou incités à rejoindre des groupes ou des forces armées pour servir, entre autre, en tant que combattants, espions, porteurs, femmes et esclaves sexuels. En ratifiant ce protocole facultatif, votre gouvernement peut aider à combattre ce fléau.

- Distribuez des informations à des acteurs étatiques et non étatiques
- Organisez un sommet pour les jeunes auquel votre gouvernement peut prendre part

19

Jours d'activisme Prévention abus et violence envers Enfants/Jeunes

1-19 novembre



- Encouragez les jeunes à demander des comptes à leur gouvernement en lançant, par exemple, une campagne « **Walk the Talk campaign** » afin de rappeler régulièrement aux dirigeants de mettre en pratique les promesses qu'ils ont faites à des conférences de l'ONU y compris les Objectifs du millénaire pour le développement
- Faites du lobbying auprès de votre gouvernement pour qu'il fasse des changements dans sa politique et développe et mette en application de nouvelles lois au niveau local
- Apprenez des techniques de lobbying afin que ceux qui gouvernement soient au courant de vos besoins
- Sensibilisez le grand public et les médias afin qu'ils se joignent à votre initiative et/ou qu'ils lancent leur propre campagne de lobbying auprès de leur gouvernement



8. Journées phares

- **Commémorez la Journée Mondiale pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes - 19 novembre** - lors de la dernière journée de la campagne 19 Jours d'activisme. Téléchargez le poster de la campagne depuis le site de la WWSF (disponible en anglais, français, espagnol et allemand) en respectant les conditions suivantes :

Nous vous prions de ne pas modifier ou supprimer le nom de l'organisateur de la campagne, la WWSF. Vous pouvez ajouter vos activités et vos sponsors en bas de l'affiche. Nous vous demandons aussi de nous envoyer une copie de votre affiche local ou national.

19 Nov. 2011 JOURNÉE MONDIALE DE PRÉVENTION DES ABUS/VIOLENCES ENVERS LES ENFANTS®

✓ 19 JOURS D'ACTIVISME 1-19 NOVEMBRE

19 Days PREVENTION
19 Jours PRÉVENTION
19 Días PREVENCIÓN
19 Tage VORBEUGUNG

Global Campaign Organizer: Women's World Summit Foundation-WWSF
WWSF
11 Avenue de la Paix
1202 Geneva / Switzerland
Tel: +41 22 738 66 19
wdsca@wssf.ch
www.woman.ch

Word Day Prevention Child Abuse
Día Mundial Prevención del Abuso /violencia contra los Niños
Welttag Vorbeugung von Kindes-Missbrauch und Gewalt

19

Jours d'activisme Prévention abus et violence envers Enfants/Jeunes

1-19 novembre



Célébrez et commémorez

- 12 avril - Journée Mondiale pour les enfants en situation de rue
- 12 juin - Journée Mondiale contre le travail des enfants
- 16 juin - Journée internationale de l'enfant Africain
- 12 août - Journée internationale de la jeunesse
- 21 septembre - Journée internationale de la paix
- 2 octobre - Journée internationale de la non-violence
- 19 novembre - Journée Mondiale pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes
- 20 novembre - Journée universelle des droits de l'enfant
- 25 novembre - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- 10 décembre - Journée Mondiale des droits de l'Homme





Campagne de publicité pour votre/vos événement(s)

Lorsque vous avez planifié votre événement/activité, il vous faudra faire de la publicité afin d'atteindre un maximum de personnes et réussir votre campagne.

Comment faire de la publicité

Voici quelques idées :

- Envoyez un email à vos contacts et demandez-leur de diffuser votre message au sein de leur réseau
- Utilisez des réseaux religieux ou des organisations confessionnelles afin d'éveiller les consciences ; demandez à ces derniers de diffuser votre message au sein de leur congrégation
- Utilisez les réseaux sociaux : souvenez-vous que Facebook ou Twitter peuvent vous permettre de mobiliser de nombreuses personnes en peu de temps
- Distribuez des dépliants, des prospectus, des autocollants, etc.
- Accrochez des posters dans votre quartier/ville
- Créez une vidéo YouTube et diffusez-la
- Parlez de votre événement à la télévision ou à la radio
- Ecrivez des articles ou des bulletins de nouvelles

Souvenez-vous qu'il est primordial d'avoir un message clair et concis afin de s'assurer d'avoir un impact sur les gens de votre communauté/pays.

Relations avec les médias

Apprendre à coopérer avec les médias peut s'avérer difficile.

Quelques directives lorsque que vous contactez les médias

Désignez au sein de votre organisation une ou deux personnes autorisées à parler aux médias en votre nom. Ils doivent savoir parler clairement et pouvoir expliquer le but et les objectifs de votre événement/activité.

Vos représentants ne sont autorisés à parler qu'au nom de votre organisation/groupe et non au nom de la WWSF. Lorsqu'ils parlent aux médias en tant que représentants, ils ne doivent exprimer que les objectifs et les points de vue officiels de la campagne « 19 Jours d'activisme pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes 1 - 19 novembre »

Contactez régulièrement des journalistes pour leur donner des nouvelles de vos activités. Dites-leur que dans d'autres villes, les médias locaux diffuseront des rapports au début des 19 jours d'activisme. Si un journaliste diffuse un bon article, appelez-le ou écrivez-lui afin de le remercier.

Organisation d'une conférence de presse

Organisez une conférence de presse dans des endroits clés, un jour ou deux avant le début de votre/vos événement(s)/activité(s).



Essayez d'avoir un ou deux représentants locaux connus à votre conférence de presse afin d'augmenter la crédibilité de votre conférence. Assurez-vous que ces derniers soient familiers avec la campagne « 19 Jours d'activisme pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes 1 - 19 novembre »

Deux ou trois jours avant, contactez la presse locale avec un communiqué de presse annonçant la conférence de presse ou l'événement en question. Envoyez un rappel la veille ou le matin même. Les meilleurs horaires pour les conférences de presse sont entre dix heures et midi; cela permet d'être prêt pour les informations du soir ou les éditions du lendemain.

Il est préférable d'organiser les conférences de presse du lundi au jeudi.

Prévoyez une personne pour présenter les intervenants à la presse et assurer l'animation. Débutez par de brèves interventions de chaque intervenant et prévoyez une demi-heure pour répondre aux questions.

Prenez les coordonnées personnelles des personnes présentes afin de pouvoir les contacter.

Comment répondre aux questions des médias ?

Dans la mesure du possible, donnez des réponses très courtes et concises, notamment pour la radio et la télévision. Parlez lentement, en particulier à quelqu'un qui prend des notes.

N'oubliez pas que les exemples personnels sont très appréciés. Une déclaration telle que « Je suis engagé car lorsque j'étais enfant j'ai été abusé » est bien plus parlante qu'une remarque générale du genre « Je suis actif parce que je pense que c'est un très grave problème ».

Assurez-vous qu'une tierce personne vous donne son accord si vous parlez d'elle en public.

Lorsque vous parlez au nom de la Campagne, évitez d'exprimer vos opinions personnelles.

Si le journaliste vous demande votre opinion personnelle, vous pouvez présenter vos idées en les nuanciant. S'il insiste et que vous n'êtes pas sûr de la réponse à donner, soyez ferme et n'y répondez pas.

Ne vous laissez pas influencer. Un journaliste pourrait tenter de vous prêter des paroles qui ne correspondent pas à votre pensée.

Réfléchissez avant de parler. Vous pouvez faire une pause pour rassembler vos pensées.

Vous n'êtes pas obligé de répondre à une question sur laquelle vous ne souhaitez pas vous exprimer. Faites passer le message qui vous tient à cœur.

Ne dénigrez personne.

Évitez le sarcasme, l'ironie ou même les blagues qui pourraient être interprétées différemment hors contexte.



Collecte de fonds

Collecte de fond au niveau local

Nous vous suggérons aussi de collecter des fonds pour vos projets au niveau local. Pour ce faire, sollicitez des donations non-matérielles, comme la publication gratuite d'annonces dans des journaux locaux, la diffusion gratuite de publicités sur des chaînes de radio et de télévision afin de faire parler de votre événement. Vous pouvez aussi organiser des événements tels que des concerts, des dîners de gala, des ventes aux enchères d'œuvres d'art, etc. afin de collecter des fonds.

Essayez de limiter au maximum vos propres dépenses. Si votre structure nécessite des bureaux, adressez-vous à un groupe local afin qu'il vous cède un espace à titre gracieux et demandez à des entreprises ou autres groupements de vous céder du mobilier usagé.

Traçabilité des fonds reçus

Soyez transparents et vigilants.

Si vous faites partie du sous-comité d'une structure existante (conseil scolaire, syndicat, etc.), laissez-lui le soin de gérer l'argent que vous recevez et dépensez.

Suggestions de ressources électroniques

Voici une liste de ressources pour demander des bourses (en anglais).

- **International Human Rights Funders Group:** <http://www.ihrfg.org/>
- **The Foundation Center:** <http://fdncenter.org/>
- **Center on Philanthropy and Civil Society:**
http://www.philanthropy.org/resources/womens_resources.html
- **Grantmakers Without Borders:** <http://www.gwob.net/index.htm>
- **Sexual Violence Research Initiative:** <http://www.svri.org/funding.htm>

Conseils et ressources pour lever des fonds

- **Les ONG et la collecte de fonds. Une présentation de Linda McMullen, Attaché culturel, Ambassade des Etats-Unis, Abidjan**
<http://french.cotedivoire.usembassy.gov/uploads/images/eU2KBWKtpwtlljMZm3LagQ/FundraisingFR.pdf>
- **UNESCO - Financement de projet et collecte de fonds**
<http://www.unesco.org/csi/pub/info/seacam10.htm>
- **eHow - How to Fund Raise Effectively for a Nonprofit Organization (en anglais)**
http://www.ehow.com/how_15341_fund-raise-effectively.html
- **Better-fundraising.ideas.com (en anglais)**
<http://www.better-fundraising-ideas.com/>
- **About.com - Nonprofit Charitable Organizations (en anglais)**
<http://nonprofit.about.com/od/fundraising/u/happydonors.htm>



Ressources

I) Ressources générales

Convention relative aux droits de l'enfant

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm>

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc-conflict.htm>

L'étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence contre les enfants (2006)

<http://www.unviolencestudy.org/french/index.html>

L'étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence contre les enfants version adaptée pour les enfants et les jeunes (2006)

<http://www.unviolencestudy.org/>

Comité des droits de l'enfant

<http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/>

Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants (en anglais)

www.Srsg.violenceagainstchildren.org

Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés

<http://www.un.org/children/conflict/french/index.html>

Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'homme sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant des enfants

<http://www2.ohchr.org/french/issues/children/rapporteur/index.htm>

Consultation on effective child sensitive counseling, complaint and reporting mechanisms (en anglais)

<http://www.ohchr.org/EN/Issues/ViolenceAgainstChildren/Pages/ConceptNote.aspx>

Déclaration de Beijing sur la coopération Sud-Sud en faveur des droits de l'enfant dans la région Asie et Pacifique

http://www.unicef.org/media/files/Beijing_Declaration.pdf (en anglais)

http://www.unicef.org/french/infobycountry/china_56758.html

**Déclaration de Marrakech**

[http://www.childsrightrights.org/html/site_fr/cnews/userfiles/file/Déclaration%20de%20Marrakech%20\(french\)%20\(2\).pdf](http://www.childsrightrights.org/html/site_fr/cnews/userfiles/file/Déclaration%20de%20Marrakech%20(french)%20(2).pdf)

CRIN - Le Réseau d'information des droits de l'enfant

<http://www.crin.org/francais/index.asp>

Statement on Commitment to Eliminate Violence against Children (en anglais)

<http://www.religionsforpeace.org/news/statements/statement-on-commitment-to-1.html>

Mouvement Mondial en Faveur des Enfants

<http://www.gmfc.org/fr>

Le réseau Child Helpline International (CHI)

<http://www.childhelplineinternational.org/fr>

West African Youth Forum "Say No to Violence Against Children" (en anglais)

<http://www.plan-childrenmedia.org/spip.php?article1125&vac=1&lang=eng>

Rapport Mondial de la culture de la Paix (2001-2010)

<http://www.decade-culture-of-peace.org/french.html>

WWSF - Clearinghouse Internationale pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants

<http://www.woman.ch/june09/children/3-introduction.php?lg=2>

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

II) Ressources pour chacun des 19 thèmes

1. Châtiments corporels

Global Initiative to end all corporal punishment of children (en anglais ou espagnol)

<http://www.endcorporalpunishment.org/>

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children (*website for children*) (en anglais)

<http://www.endcorporalpunishment.org/children>

Conseil de l'Europe - Levez la main contre la fessée

http://www.coe.int/t/dg3/children/corporalpunishment/default_FR.asp?



Plan - Apprendre sans peur

<http://plan-international.org/apprendresanspeur>

Qu'est ce qu'un bon maître? Les enfants ouvrent leur cœur UNESCO (1996)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001041/104124m.pdf>

UNICEF. *Child Disciplinary Practices at Home: Evidence from a Range of Low - and Middle - Income Countries*. UNICEF (2010) (en anglais)

http://www.childinfo.org/files/report_Disipl_FIN.pdf

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

2. Abus sexuels

Coalition for Children - Prevention of Sexual Abuse (en anglais)

<http://www.safechild.org/Program2.htm>

Conseil de l'Europe - Les violences sexuelles sur les enfants...Le mal de vivre

http://www.coe.int/t/dg3/children/violence/SexualAbuse_fr.asp

Conseil de l'Europe et RSSG - Lancement de la campagne européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

http://www.coe.int/t/dc/files/events/2010_campagne_enfants/default_FR.asp?

Déclaration et appel à l'action de Rio de Janeiro pour prévenir et éliminer l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents

<http://www.ecpat.net/EI/Updates/FRWCIIIOutcome.pdf>

Follow-up to the Brazil World Congress III Against Sexual Exploitation of Children and Adolescents (en anglais)

http://www.ecpat.net/ei/WCIII_Foll_index.asp

GSM World: Mobile Alliance (en anglais)

http://gsmworld.com/our-work/public-policy/mobile_alliance.htm

Global Submission by the International Save the Children Alliance UN Study on Violence Against Children. *10 Essential Learning Points: Listen and speak out against Sexual Abuse of Girls and Boys*. The International Save the Children Alliance (2005) (en anglais)

<http://www.savethechildren.net/alliance/resources/publications.html>

Stairway Foundation Inc.: A learning and resource center for children's rights (en français)

<http://www.stairwayfoundation.org/stairway/home>



Stop Rape Now: U.N. Action against Sexual Violence in Conflict (en anglais)

<http://www.stoprapenow.org/>

Stop It Now! *Together we can prevent the Sexual Abuse of Children* (en anglais)

<http://www.stopitnow.org/>

<http://www.parentsprotect.co.uk>

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

3. Brimades

Bullying UK (en anglais)

<http://www.bullying.co.uk/>

Dealing with Bullies, *Take a Stand Program: Prevention of Bullying and Interpersonal Violence*, Dr. Sherryll Kraizer (en anglais)

<http://www.safechild.org/bullies.htm>

KidsHealth - Bullying (en anglais ou en espanol)

<http://kidshealth.org/kid/feeling/emotion/bullies.html>

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

4. Négligences

Fondation Suisse pour le Protection de l'Enfant - Qu'est-ce que la négligence ?

<http://www.kinderschutz.ch/cmsn/fr/category/rubriques/thèmes/négligence-denfants/négligence-denfants>

Child Welfare Information Gateway - Preventing Child Abuse and Neglect (en anglais)

<http://www.childwelfare.gov/preventing/>

Child Welfare Information Gateway - Impact of Child Abuse and Neglect (en anglais)

<http://www.childwelfare.gov/can/impact/>

Child Welfare Information Gateway - Child Neglect: A Guide for Prevention, Assessment and Intervention (en anglais)

<http://www.childwelfare.gov/pubs/usermanuals/neglect/chaptertwo.cfm>

**UNICEF: Les enfants soldats**

http://www.unicef.org/french/emerg/index_childsoldiers.html

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wwsf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

7. Vente d'enfants**Global Initiative to Fight Human Trafficking (UN.GIFT) (en anglais)**

<http://www.ungift.org/knowledgehub/>

UNICEF et Innocenti Research Centre. Manuel d'application du protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

UNICEF (2009)

<http://www.unicef-irc.org/publications/590>

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wwsf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

8. Prostitution des enfants**Child Prostitution: The Commercial Sexual Exploitation of Children (en anglais)**

<http://gvnet.com/childprostitution/>

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm>

UNICEF et Innocenti Research Centre. Manuel d'application du protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

UNICEF (2009)

<http://www.unicef-irc.org/publications/590>

Women's Justice Center - A Guide for Mothers, Grandmothers, and Others for Helping a Girl Caught in Prostitution or Sex Trafficking (en anglais ou espagnol)

<http://www.justicewomen.com/guide/>

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wwsf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>



9. Pornographie mettant en scène des enfants

ECPAT International

http://www.ecpat.net/EI/index.asp?action=set_language&language=fr

International Centre for Missing and Exploited Children. *Child Pornography: Model Legislation and Global Review - Fifth Edition*. International Centre for Missing and Exploited Children (2008) (en anglais)

[http://polis.osce.org/library/f/3648/2801/GOV-USA-RPT-3648-EN-Child%20Pornography_%20Model%20Legislation%20&%20Global%20Review%20\(5th%20Edition\).pdf](http://polis.osce.org/library/f/3648/2801/GOV-USA-RPT-3648-EN-Child%20Pornography_%20Model%20Legislation%20&%20Global%20Review%20(5th%20Edition).pdf)

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm>

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Najat Maalla M'jid. *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels y compris le droit au développement*. Conseil des Droits de l'Homme (2009)

<http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ab0d35a2.html>

UNICEF et Innocenti Research Centre. *Manuel d'application du protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*. UNICEF (2009)

<http://www.unicef-irc.org/publications/590>

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

10. Traite des enfants

La campagne cœur bleu

<http://www.unodc.org/blueheart/fr/index.html>

Dottridge M. for Terre des hommes Foundation. *A Handbook on planning projects to prevent child trafficking*. Terre des Hommes Foundation (2007) (en anglais)

http://www.childtrafficking.com/Docs/prevent_child_tra_0607.pdf

Dottridge M. for ECPAT International. *Child Trafficking for Sexual Purposes*. ECPAT International (2008) (en anglais)

http://www.ecpat.net/WorldCongressIII/PDF/Publications/Trafficking/Thematic_Paper_Trafficking_ENG.pdf

Bureau international des droits des enfants - La traite d'enfants

http://www.ibcr.org/fra/definition_child_trafficking.html



Global Initiative to Fight Human Trafficking (UN.GIFT) - Trafficking and Children (en anglais)

<http://www.ungift.org/knowledgehub/en/about/trafficking-of-children.html>

La Déclaration et l'Agenda pour l'Action de Stockholm - Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales

http://ecpat-france.fr/centre_ressources/4-textes_internationaux/2-Congres_Mondiaux/3-Declaration_et_agenda_du_I_Congres_Mondial_a_Stockholm_1996.pdf

Warburton J. pour le Groupe d'ONG pour la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Prévention, protection et rétablissement des enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales

http://www.woman.ch/index.php?page=prevention-protection&hl=fr_FR

UNICEF. *Rights here, rights now: Recommendations for protecting trafficked children.* UNICEF (2007) (en anglais)

http://lastradainternational.org/lisidocs/RightsHere_RightsNow.pdf

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

11. Tourisme sexuel impliquant des enfants

Bureau international des droits des enfants - Tourisme sexuel impliquant les enfants

<http://www.ibcr.org/fra/Tourism.html>

ECPAT. *Renforcer les lois contre l'exploitation sexuelle des enfants : Guide pratique.* ECPAT International (2008)

http://www.ecpat.net/ei/Publications/Legal_Reform/Legal_Instrument_Fr_Final.pdf

ECPAT : (en anglais)

http://www.ecpat.net/worldcongressIII/PDF/Publications/CST/Thematic_Paper_CST_ENG.pdf

ECPAT. *Le Tourisme Sexuel Impliquant des Enfants : Questions et Réponses.* ECPAT International (2008)

http://www.ecpat.net/ei/Publications/CST/CST_FAQ_FRE.pdf

ECPAT - Lutte contre le Tourisme sexuel

http://www.ecpat.net/ei/Programmes_CST.asp

Code of Conduct for the Protection of Children from Sexual Exploitation in Travel and Tourism (en anglais)

http://www.ecpat.net/ei/Publications/CST/Code_of_Conduct_ENG.pdf



Delaney S. *Young's Person's Guide to Combating Child-Sex Tourism*. ECPAT International (2008) (en anglais)

http://www.ecpat.net/ei/Publications/CYP/YP_Guide_to_CST_ENG.pdf

We Protect Children from sex tourism (en anglais)

<http://www.thecode.org/>

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

12. Pratiques traditionnelles néfastes

Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles

<http://www.iac-ciaf.net/>

Eliminer les mutilations sexuelles féminines : Déclaration interinstitutions (HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM)

http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789242596441_fre.pdf

Female Genital Mutilation/Cutting: A Statistical Exploration. Unicef (2005) (en anglais)

http://www.unicef.org/publications/index_29994.html

Joint UNFPA-UNICEF Programme on Female Genital Mutilation / Cutting (en anglais)

<http://www.unfpa.org/gender/practices3.html>

Groupe de Travail sur la Petite Fille - Comité ONG de la Condition de la Femme (CoNGO). *Le Droit de Vivre des Filles : Foeticide Féminin et Infanticide de Filles*. (2007)

http://www.ifuw.org/advocacy/reports/2007-girls_infanticide_FR.pdf

Innocenti Digest. *Changer une convention sociale néfaste : La pratique de l'excision/mutilation génitale féminine*. UNICEF (2005)

http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/fgm_fr.pdf

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

13. Enfants en situation de rue

2011 UN Resolution on Street Children (en anglais)

<http://www.streetchildren.org.uk/content.asp?pageID=70>

Consortium for Street Children (en anglais)

<http://www.streetchildren.org.uk/> et <http://www.streetchildren.org.uk/international-day/>



Les Droits de l'Enfant - Les enfants des rues

<http://www.droitsenfant.com/rue.htm>

PLAN. *Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2010 - Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités* (2010)

http://plan-international.org/girls/static/docs/BIAAG_2010_FR.pdf

Street Children - Unicef's Toolkit on Diversion and Alternatives to Detention (en anglais)

http://www.unicef.org/tdad/index_56502.html

StreetInvest: Investing in children on the street (en anglais)

<http://www.streetinvest.org/>

WHO. *Working with Street Children: Implementing a street children project: A training package on substance use, sexual and reproductive health including HIV/AIDS and STDs, Module 10.* World Health Organization, Geneva (2000) (en anglais)

http://whqlibdoc.who.int/hq/2000/WHO_MSD_MDP_00.14_module10.pdf

14. Infections sexuellement transmissibles

Centers For Diseases Control and Prevention - Sexually Transmitted Diseases (en anglais)

<http://www.cdc.gov/std/default.htm>

Alliance Oecuménique « Agir Ensemble » *Tenir sa promesse : Livret pédagogique sur la défense d'intérêt, le VIH et le SIDA.* Alliance Oecuménique (2006)

http://www.ibe.unesco.org/AIDS/doc/HIV_AIDS_370_FR.pdf

Prevention of Sexually Transmitted Infections and under 18 Conceptions (en anglais)

<http://www.nice.org.uk/PHI003>

UNESCO - Fast Car: Rouler en toute sécurité autour du monde (jeux vidéo pour connaître la prévention du VIH et du SIDA)

<http://www.unesco-ci.org/tools/games/fastcar/index.php?lang=fr>

UNICEF - Preventing Mother-to-Child Transmission (PMTCT) of HIV (en anglais)

http://www.unicef.org/aids/index_preventionyoung.html

UNAIDS Inter-agency Task Team on Young People. *Preventing HIV/AIDS in Young People: A systematic review of the evidence from developing countries.* WHO Technical Report Series (2006) (en anglais)

http://www.unicef.org/aids/files/PREVENTING_HIV_AIDS_IN_YOUNG_PEOPLE__A_SYSTEMATIC_REVIEW_OF_THE_EVIDENCE_FROM_DEVELOPING_COUNTRIES_WHO_2006.pdf



15. Consommation de stupéfiants

Fondation pour un monde sans drogue

<http://fr.drugfreeworld.org/#/interactive>

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - La prévention de l'usage de drogue auprès des jeunes est efficace

<http://www.unodc.org/unodc/fr/prevention/index.html>

World Health Organization - Management of Substance Abuse (en anglais)

http://www.who.int/substance_abuse/en/

16. Faim/Malnutrition

F. James Levinson & Lucy Bassett. *Malnutrition Is Still a Major Contributor to Child Deaths: Population Reference Bureau* (2007) (en anglais)

<http://www.prb.org/pdf07/Nutrition2007.pdf>

Olivier De Schutter - Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation

<http://www.srfood.org/index.php/fr>

Michael Kahn. *Undernutrition behind Third of Child Deaths: Studies. Reuters* (2008) (en anglais)

<http://in.reuters.com/article/2008/01/17/us-nutrition-children-idINL1652413820080117>

Le droit à l'alimentation - Jean Ziegler

<http://www.droitshumains.org/alimentation/index.htm>

Programme alimentaire mondiale - La faim

<http://fr.wfp.org/faim>

17. Internet

Action Innocence

<http://www.actioninnocence.org/>

Coalition for Children - Safety on the Internet (en anglais)

<http://www.safechild.org/internet.htm>

ECPAT International. *La violence contre les enfants dans le cyberspace: Une contribution à l'Étude mondiale des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants*. ECPAT International (2005)

http://www.ecpat.net/ei/Publications/ICT/Cyberspace_FRE.pdf

Enough is Enough: Making the Internet Safer for Children and Families (en anglais)

<http://www.enough.org/>



International Centre for Missing and Exploited Children (en anglais)

http://www.icmec.org/missingkids/servlet/PageServlet?LanguageCountry=en_X1&PageId=4347

Union Internationale des Télécommunications (UIT): Protection en ligne des enfants

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/gen/S-GEN-COP.GEN-2-2009-PDF-F.pdf

Union Nationale des Associations Familiales - P@rents : La parentalité à l'ère du numérique

<http://www.unaf.fr/spip.php?article3523>

Make-IT-Safe (en anglais)

<http://www.make-it-safe.net/>

NetCity.org (Un site pour les enfants âgés entre 9 et 12 ans afin d'apprendre à utiliser Internet avec précaution)

<http://www.netcity.org/>

PLAN. Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2010 - Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités (2010)

http://plan-international.org/girls/static/docs/BIAAG_2010_FR.pdf

Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Najat Maalla M'jid. Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels y compris le droit au développement. Conseil des Droits de l'Homme (2009)

<http://www.unhcr.org/refworld/docid/4ab0d35a2.html>

WWSF - La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir

http://www.woman.ch/index.php?page=wwsf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

18. Télévision, publicité et films

Adults & Children Together Against Violence - Media Violence & Children (en anglais)

<http://actagainstviolence.apa.org/mediaviolence/index.html>

Brodeur J., and EDUPAX. Promising Practices to Protect Children from Media Violence. Brodeur and CRIN (2006) (en anglais)

<https://www.comminit.com/en/node/221902/307>

Brodeur J. 10 jours sans télé ni jeux vidéos (2004)

<http://www.european-mediaculture.org/Les-medias-et-la-violence.160+M52c3d9d44d1.0.html>

ECPAT International. La violence contre les enfants dans le cyberspace: Une contribution à l'Étude mondiale des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants. ECPAT International (2005)

http://www.ecpat.net/ei/Publications/ICT/Cyberspace_FRE.pdf



Grossman D., Blind R. et Pool Michael. *Comment la télévision et les jeux vidéos apprennent aux enfants à tuer*. Jouvence 2003

À acheter en ligne www.amazon.fr ou dans votre librairie

Media Education Foundation (en anglais)

<http://www.mediaed.org/>

PLAN. *Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2010 - Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités* (2010)

http://plan-international.org/girls/static/docs/BIAAG_2010_FR.pdf

UNESCO. *Media Education: A Kit for Teachers, Students, Parents and Professionals*. Edited by Divina Frau-Meige. UNESCO (2006) (en anglais)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001492/149278e.pdf>

WWSF - *La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir*

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>

19. Jeux vidéos et téléphones portables

ECPAT International. *La violence contre les enfants dans le cyberspace: Une contribution à l'Étude mondiale des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants*. ECPAT International (2005)

http://www.ecpat.net/ei/Publications/ICT/Cyberspace_FRE.pdf

Grossman D., Blind R. et Pool Michael. *Comment la télévision et les jeux vidéos apprennent aux enfants à tuer*. Jouvence 2003

À acheter en ligne www.amazon.fr ou dans votre librairie

PLAN. *Parce que je suis une fille : La situation des filles dans le monde 2010 - Nouvelles technologies et villes en mutation : risques et opportunités* (2010)

http://plan-international.org/girls/static/docs/BIAAG_2010_FR.pdf

Psychology Matters - *Violent Video Games - Psychologists Help Protect Children from Harmful Effects* (en anglais)

<http://www.psychology.iastate.edu/faculty/caa/abstracts/2000-2004/04PsyMatters.pdf>

WWSF - *La prévention est la clé - Un guide pour les ONG et les citoyens désireux d'agir*

http://www.woman.ch/index.php?page=wssf-prevention-guide&hl=fr_FR

<http://www.youthengage.com/wp/?lang=fr>



Rapport et questionnaire

Écrire un rapport

Prenez des photos, écrivez un rapport et faites-en parvenir une copie à la WWSF afin de présenter vos activités et vos événements. Cette dernière inclura votre rapport dans son résumé annuel des « 19 Jours d'activisme pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes » et le publiera sur Internet.

Votre rapport d'activités sera aussi déterminant pour la WWSF qui l'utilisera pour sélectionner les 3 ou 4 organisations membres de la coalition qui recevront son prix annuel pour des méthodes de prévention innovatrices. À ce jour, 30 organisations ont été honorées par ce prix. Leurs noms sont disponibles sur Internet.

Questionnaire

Veillez s'il vous plaît remplir le questionnaire ci-dessous à la fin de la campagne et faites-le parvenir à la WWSF par courrier ou email à wdpca@wssf.ch

Organisation	
Adresse email URL si disponible	
Pays	
Ville	

1. Quel(s) thème(s) avez-vous choisi pour la campagne 19 jours d'activisme ?

- Châtiments corporels
- Abus sexuels (pédophilie, inceste, viol)
- Brimades
- Négligences
- Travail des enfants
- Enfants soldats
- Vente d'enfants
- Prostitution des enfants
- Pornographie mettant en scène des enfants
- Traite des enfants
- Tourisme sexuel impliquant des enfants
- Pratiques traditionnelles néfastes
- Enfants en situation de rue
- Infections sexuellement transmissibles
- Consommation de stupéfiants
- Faim/malnutrition
- Internet
- Télévision, publicité et films
- Jeux vidéos et téléphones portables

2. Pourquoi?



3. Avez-vous utilisé des documents du « Kit WWSF de prévention » ? Si oui, lesquels ?

- « Introduction » à la campagne 19 Jours
- « Thème annuel 2011 : châtiments corporels »
- « 19 Thèmes: Définitions et faits »
- « Planifier une activité/un événement »
- « Campagne de publicité pour votre/vos événement(s) »
- « Collecte de fonds »
- « Ressources »
- Le poster de la campagne WWSF 19 Jours 2011
- Le logo de la campagne WWSF 19 Jours 2011
- L'en-tête de la campagne WWSF 19 Jours 2011

4. Si vous n'avez pas utilisé le « Kit WWSF de prévention » expliquez pourquoi ?

- Vous ne connaissiez pas le Kit ?
- Vous n'avez pas réussi à trouver le kit ?
- Vous n'avez pas reçu le kit ?
- Vous n'avez pas trouvé le kit utile ?
- Le kit n'était pas disponible dans une langue que vous parlez ?
- Vous avez utilisé votre propre matériel ?
- Vous avez utilisé le kit d'une tierce personne ?
- Autre:

5. Comment avez-vous obtenu le « Kit WWSF de prévention »?

- Site de la WWSF
- Par courrier postal de la part des bureaux de la WWSF
- Par une autre organisation prenant part à la campagne 19 Jours
- Autre :

6. Quelle sorte d'activités avez-vous organisées ?

- Sensibilisation
- E-activisme
- Développer la capacité d'action
- Honorer et impliquer de nouveaux partenaires
- Collecte de fonds
- Organiser des concerts
- Activités politiques
- Journées phares
- Autres :

7. Quel en a été l'impact ? A peu près combien de personnes avez-vous approximativement touchées ?

8. Comment avez-vous organisé votre publicité?

- Email
- Réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter



- Distribution de prospectus et de brochures
 - Posters dans votre communauté
 - Vidéos Youtube
 - Radio ou télévision
9. **Avez-vous collaboré** avec d'autres organisations membres de la coalition internationale de la WWSF?
10. **Cela vous intéresserait-il** de participer en 2012 à la campagne « 19 jours d'activisme pour la prévention des abus et de la violence envers les enfants et les jeunes »?
- Oui
 - Non
11. **Si oui**, quel thème principal aimeriez-vous voir abordé en 2012?
12. **Avez-vous des suggestions** concernant le « Kit WWSF de prévention » ?

La section Enfant-Jeunesse de la WWSF vous remercie pour votre participation.
Ensemble nous pouvons réaliser ce que personne ne peut faire seul !



Contactez-nous :
Fondation Sommet Mondial des Femmes - WWSF
Section Enfants-Jeunesse
11 avenue de la Paix • 1202 Genève • Suisse
Tél: +41 22 738 66 19 • Fax: +41 22 738 82 48
wdpca@wssf.ch • www.woman.ch • www.YouthEngage.com